

A. DIAGNOSTIC

1. SITUATION ET SITE URBAIN

L'analyse de la situation et du site permet de cerner les caractères topographiques de l'espace sur lequel l'agglomération de Bargny a été construite, sa place dans le réseau et ses rapports avec la circulation régionale et nationale. L'étude de sa position est d'autant plus intéressante qu'elle constitue une ville, lieu de jonction de routes et de voies ferrées, véritable nœud de communication.

1.1. LA VILLE DANS SA RÉGION

L'analyse portera essentiellement sur trois axes : le cadre général, les principales caractéristiques de la ville et sa situation dans la région de Dakar.

1.1.1. CADRE GÉNÉRAL

La ville de Bargny est située à 30 km de Dakar (cf. carte 1). Sa création remonte à 1589. Ses fondateurs seraient venus du Djolof, province intérieure du Sénégal sous la conduite de Ndiam Labou Guèye dit le Grand. Au départ, il s'agissait d'un regroupement de hameaux que sont principalement Mboth, Sepp, Wassaway, Tonghor, Minam, Marnane et Lendeng.

Par sa position géographique sur la côte occidentale du Sénégal, la ville a très tôt été en contact avec les colonisateurs. En 1862, on comptait déjà douze commerçants européens installés à Bargny et qui impulsaient l'économie de traite.

Par l'arrêté N° 18-80 du 1^{er} janvier 1933, Bargny a été rattachée à la commune mixte de Thiès jusqu'en 1936, date de son affiliation à Rufisque.

A l'époque, bien qu'étant une petite bourgade, elle jouait un rôle prépondérant dans le désenclavement des villages lébous environnants tels que Sindou et Yène. Le wharf de Rufisque, ville voisine de 4 Km seulement, lui permettait en outre de s'intégrer pleinement dans la traite arachidière.

De nos jours, Bargny, passée entre-temps de la commune de Grand-Dakar à celle de Rufisque-Bargny, est devenue une commune autonome depuis 1990. Et ce nouveau statut lui offre de réelles perspectives d'auto-développement dans le contexte actuel de la décentralisation où un accent particulier est mis sur la valorisation des ressources humaines et naturelles locales.

Insérer carte 1de situation

1.1.2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA REGION

La région de Dakar, dont fait partie la commune de Bargny, constitue le centre névralgique du pays. En effet, bien qu'elle n'occupe que 0,3% de la superficie nationale, elle concentre 54% de la population urbaine et l'essentiel de l'économie sénégalaise (87% des emplois modernes et 51% du PIB).

La forte concentration des forces économiques à Dakar en fait une région privilégiée par rapport au reste du pays mais elle introduit aussi une situation de macrocéphalie urbaine dont les conséquences sont rudement vécues par les populations.

Dakar, carrefour commercial, bénéficie d'un important réseau de communication et joue un rôle prépondérant dans les transports sur les plans national et international.

Mais l'examen de l'armature urbaine du Sénégal montre que la situation de Dakar est à l'origine d'un réel déséquilibre démo-spatial qu'il importe de corriger par une meilleure répartition de l'appareil de production sur l'espace national. Pour cela, il importe de renforcer l'indice de centralité des régions de l'intérieur du pays mais aussi des villes de la banlieue dakaroise telles que Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Bargny.

C'est dans ce cadre que le rapport du plan d'action pour l'urbanisation de la région de Dakar (1999-2001) met particulièrement l'accent sur la réalisation d'infrastructures routières qui permettront le décongestionnement de la voirie actuelle, l'amélioration des conditions de transport et de circulation à l'intérieur de l'agglomération de Dakar et dans le territoire des différentes communes.

Ces infrastructures routières concernent surtout le projet de l'autoroute Dakar-Diamniadio, l'élargissement de la route nationale 1, la réalisation de la voie de contournement de Rufisque et la poursuite de la Voie de Dégagement Nord (VDN).

1.1.3. SITUATION DE LA VILLE DANS SA RÉGION

La ville de Bargny, située à une trentaine de kilomètres de Dakar, constitue la limite orientale de ce qu'il est convenu d'appeler actuellement la conurbation Dakar-Guédiawaye-Pikine-Rufisque-Bargny.

Mais malgré cette proximité avec Dakar, la commune de Bargny n'est pas encore fortement intégrée dans le tissu économique et social de la région à cause du manque notoire d'infrastructures économiques de grande envergure. De ce fait, les seules relations qui existent entre Bargny et Dakar se limitent essentiellement à un drainage de la main d'œuvre et de produits halieutiques, notamment.

Cependant, de réelles opportunités existent notamment dans le domaine de la pêche, de l'agriculture de contre-saison mais aussi et surtout des ressources minières et géologiques. Concernant ce dernier point, force est de constater que ni l'exploitation des carrières de la SOCOCIM, ni celle des autres sociétés installées sur le périmètre communal, n'ont une réelle incidence sur les finances locales. En outre, la ville de Bargny reste subsidiaire de Rufisque, chef-lieu départemental, sur les plans administratif, économique et social.

Sur le plan administratif par exemple, la plupart des services étatiques comme l'Urbanisme, le Cadastre et les Domaines, les Travaux Publics et l'Inspection Elémentaire sont implantés à Rufisque.

Il en est de même sur le plan économique avec la forte polarisation exercée par le marché central et les industries basés à Rufisque.

En matière d'éducation et de santé, la dépendance par rapport à Rufisque est aussi grande surtout dans le domaine de l'enseignement secondaire avec l'absence d'un lycée à Bargny. Cette situation influe particulièrement sur le niveau d'instruction, 8,9% seulement de la population ont un niveau d'instruction secondaire.

De même, l'existence d'un hôpital aurait permis de prodiguer tous les soins sur place.

1.2. LA VILLE DANS SON SITE

1.2.1. LE SITE NATUREL

Le site naturel fait référence aux données physiques caractéristiques de la zone de Bargny. Il s'agit essentiellement de la géologie, du climat, de l'hydrographie et de la végétation.

1.2.1.1. RELIEF ET GÉOLOGIE

La ville de Bargny est bâtie sur un plateau marno-calcaire d'âge lutétien. Il s'agit d'un plateau faiblement ondulé, d'une altitude moyenne d'une vingtaine de mètres, le point culminant situé entre Bambilor et Sébikotane, étant à 50 m.

Cette zone correspond à l'une des cinq (5) régions délimitées par TRENOUX sur la carte géologique de la presqu'île du Cap-Vert (1963) que sont :

- la région de Dakar à l'ouest d'une ligne Yoff-Hann ;
- la région sableuse des Niayes à l'est d'une ligne Yoff-Hann jusqu'à Mbao puis remonte vers Sangalkam et Kayar ;
- la région de Rufisque-Bargny ;
- le massif de Ndiass (qui correspond à un horst de terrains crétacés) ;
- la falaise de Thiès.

Au Nord, le plateau de Bargny présente un modelé aux formes molles marquées par des vallons peu incisés. La faiblesse des pentes ne permet pas aux thalwegs de s'encaisser, le ruissellement ne pouvant aboutir à un réseau hiérarchisé.

Au sud, il offre un relief diversifié et plus disséqué. Il est parcouru par des marigots et le réseau hydrographique s'y est inscrit plus profondément.

Cependant, ce plateau calcaire ne parvient pas toujours jusqu'à l'océan et se termine par un talus isolé du rivage par un petit cordon littoral et un système de lagunes dans lesquels s'accumulent les eaux de ruissellement ou de déferlement. En outre, on y

rencontre un système de failles d'orientation SW-NE découpant cette région en compartiments divers.

L'histoire géologique de cette partie du pays s'inscrit dans celle générale de la presqu'île du Cap-Vert et marquée par une tectonique cassante.

C'est ainsi que l'examen de la structure géologique à la fin du tertiaire montre qu'à l'éocène supérieur, le compartiment de Rufisque semble s'être affaissé de façon plus prononcée tandis que celui de Bargny et du Cap des Biches paraissent se relever légèrement.

La configuration actuelle du relief et cette histoire géologique récente permettent de mieux comprendre les données physiques caractéristiques du milieu et qui ont une incidence directe sur la vie des populations de Bargny.

Par exemple, la forte présence de terrains marneux de l'éocène pose de sérieux problèmes pour la stabilité des sols avec comme corollaire de réelles difficultés pour la viabilité des constructions.

Aussi, la faiblesse des pentes ne permet pas un drainage rapide des eaux de ruissellement, ce qui entraîne une stagnation de ces eaux dans certaines zones de la ville, surtout pendant l'hivernage. A cela s'ajoute la nature des terrains (marneux) qui autorise une faible capacité d'infiltration. L'absence de réseau d'assainissement n'est pas sans conséquences négatives sur les problèmes d'aménagement et de salubrité de la ville.

1.2.1.2. CLIMAT

Le climat de la ville de Bargny s'inscrit dans celui du climat tropical caractérisé par l'alternance d'une saison sèche, longue de neuf (9) mois, et d'une saison des pluies qui dure trois (3) mois seulement.

En saison sèche, la région subit l'influence de l'alizé maritime et du courant froid des Canaries qui déversent la fraîcheur entraînant aussi une baisse des températures et une diminution du déficit hygrométrique.

Cet alizé dépose du brouillard qui empêche parfois à l'alizé continental issu de l'anticyclone sahélien de se faire sentir. Cette situation fait que la saison, même si elle n'est pas véritablement sèche, est non pluvieuse.

Pour ce qui est de la pluviométrie, l'étude des différentes composantes du climat permettra de mieux jauger le potentiel hydrique de la zone.

Pluviométrie

L'étude des données pluviométriques au cours de la période 1973-1995 montre une variation très irrégulière des précipitations avec une moyenne pluviométrique annuelle de 385,55 mm pendant cette séquence. Les années 1975 et 1995 ont été pluvieuses avec des totaux annuels respectivement égaux à 671,3 mm et 622 mm. Mais à la date du 24 août 1989, une moyenne journalière exceptionnelle de 113,7

mm a été atteinte. Il convient de signaler que ces variations brusques de la pluviométrie se traduisent par une augmentation du volume des eaux de pluie et de ruissellement et, par conséquent, une augmentation des risques d'inondation ou de stagnation des eaux usées dans la ville de Bargny.

Température

L'influence de l'alizé maritime adoucit les températures avec une moyenne annuelle de 24,2°C, entre 1971 et 1996.

La moyenne des températures minimales annuelles pendant la même période est de 21,2°C alors que celle des températures maximales s'élève à 27,3°C.

Ces températures connaissent de faibles variations avec cependant une légère élévation durant la période pluvieuse (juillet à octobre) pendant laquelle elles atteignent parfois 31°C. L'amplitude thermique moyenne annuelle est faible et tourne autour de 6°C.

Humidité

La valeur des humidités relatives moyennes annuelles est de 82 % pour les valeurs maximales et 57,3 % pour les valeurs minimales. Les moyennes les plus élevées sont notées durant la saison des pluies (août et septembre) tandis que la moyenne la plus faible est enregistrée en décembre.

Ces conditions hygrométriques favorables dans l'ensemble sont particulièrement intéressantes pour le développement de l'horticulture dans la zone de Bargny.

Vents

Au cours des quarante dernières années, la vitesse moyenne des vents tourne autour de 6m/s. Mais le régime des vents offre deux caractères distincts. Les alizés de secteur Nord dominant durant la période allant de novembre à mai. L'harmattan (NNW) souffle par intermittence généralement au mois de mai. Mais il est sensiblement adouci par l'alizé, ce qui lui enlève une bonne partie de ses caractéristiques propres.

Quant aux vents de mousson de secteur W-SW, ils marquent l'installation de l'hivernage et ne durent que le temps de cette courte saison.

1.2.1.3. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le plateau de Bargny est profondément entaillé dans sa partie SE favorisant l'installation d'un réseau hydrographique dense et ramifié. Mais le cours d'eau qui intéresse principalement Bargny est le marigot temporaire du même nom qui longe le quartier de Missirah avant de se jeter dans la mer.

On note aussi en hivernage de vastes étendues d'eau qui remplissent les dépressions situées entre Rufisque et Bargny mais qui ne sont pas d'une grande utilité faute d'un aménagement adéquat.

1.2.1.4. LA VÉGÉTATION

Malgré la présence de sols à forte capacité de rétention hydrique, il ne subsiste pas actuellement à Bargny d'espaces boisés de grande envergure. En effet, la densification de la population, les activités industrielles et la sécheresse des dernières décennies ont entraîné un net recul de la couverture végétale.

Mais un facteur prééminent de dégradation reste lié aux activités industrielles avec les exploitations de la SOCOCIM qui ont complètement dénaturé le paysage à l'entrée de Bargny. En effet, en dehors du périmètre reboisé, il n'y subsiste qu'un tapis graminéen clairsemé qui disparaît presque en saison sèche. Le même phénomène est aussi perceptible à la sortie de la ville, vers Diamniadio, où la couverture arborée est fortement affectée par l'extraction du calcaire.

Néanmoins des arbres d'alignement (neems, caïlcédrats surtout) sont implantés le long de certains axes structurants de la ville comme la route nationale N° 1.

Des surfaces boisées agricoles existent aussi au Nord et au Sud-Est de la ville mais sont progressivement gagnées par le front d'urbanisation.

1.2.2. LE SITE CREE

Les informations disponibles sur l'évolution de la ville montrent que la croissance s'est d'abord effectuée selon un axe Est-ouest à partir du noyau originel de villages lébous avant de s'étendre rapidement vers le Nord.

Le tissu urbain actuel montre que le processus d'urbanisation s'est organisé autour des principales voies structurantes (route nationale N°1, route du camp militaire et la route menant à Bargny Guedj. Il fait aussi ressortir une occupation irrégulière du sol dans les quartiers traditionnels correspondant à l'ancienne ville ; et plus ou moins planifiée dans les quartiers plus récents.

1.2.2.1. L'ANCIENNE VILLE

Elle regroupe les anciens quartiers traditionnels que sont principalement Bargny Guedj et les villages de Sindou et Minam. Il s'agit d'une zone dépressionnaire qui abrite les vieux quartiers de Bargny Guedj que sont Ndiandia, Ndiaga Samb, Ngounou, Ndiayène, Santhiou Guedj, Gouye Daga et Gouye Dioulankar.

A l'Est, elle est limitée par les villages traditionnels de Sindou et de Minam ; à l'ouest par le quartier de Ndiolmane. Vers le Nord, ces anciens quartiers sont limités par ceux de Ndaldaly et de Bargny Ngoud qui sont relativement plus récents mais qui peuvent parfaitement s'intégrer dans ce noyau.

Ces quartiers sont aujourd'hui caractérisés par un état de dégradation avancé du bâti, un habitat très irrégulier et sous-équipé et par une très grande insalubrité. La seule infrastructure de grande envergure installée sur le site de l'ancienne ville est l'aire de transformation des produits halieutiques.

En dehors de ce noyau originel, on distingue des quartiers qui datent de la période d'avant les indépendances. Ils sont situés dans l'actuel centre ville et disposent d'un meilleur niveau d'équipement.

Ces quartiers sont généralement, implantés le long de la route nationale n° 1 et présentent des digitations vers l'intérieur de la ville autour de la route menant à Bargny-Guedj. Une bonne partie d'entre eux sont de type régulier comme Marnane, Mboth et Darou I. La qualité de la voirie intérieure y est également meilleure comme à Marnane. Ces quartiers constituent avec Ngoud Ndiayène le noyau urbain qui concentre une très grande partie des infrastructures de base comme l'hôtel de ville, la police municipale, les agences de la poste, de la SENELEC, de la SDE, etc.

1.2.2.2. LES QUARTIERS RÉCENTS

Sont considérés comme quartiers récents ceux qui datent de la période d'après les indépendances. Ces lotissements récents sont surtout situés à l'est et au nord de la ville. Ainsi on retrouve :

- à l'est, les quartiers de Missirah et Diamalaye qui datent d'une quinzaine d'années et qui sont relativement excentrés par rapport aux axes structurants qui desservent la ville ;
- au nord, les lotissements récents concernant surtout la Cité SOCOCIM et le nouveau quartier de Médinatoul dont l'extension date de moins de deux ans.

Ces quartiers sont bien équipés mais paraissent coupés du reste de la ville compte tenu de leur éloignement par rapport aux grandes voies de communication (Route nationale N°1 surtout) et aux principales zones d'activités.

La configuration du tissu urbain actuel de Bargny montre de véritables contraintes mais elle recèle également des potentialités qui peuvent impulser le développement de la ville.

1.2.3. LES CONTRAINTES ET LES POTENTIALITES DU SITE

1.2.3.1. LES CONTRAINTES

Les principales contraintes du site de Bargny sont liées à la structure géologique et à la nature des terrains. Ces données du milieu combinées aux effets des activités humaines sont à l'origine de sérieux problèmes d'aménagement de l'espace urbain.

- ☞ La première contrainte est la présence de marno-calcaire qui pose le problème de la viabilité des constructions. En effet, l'instabilité caractéristique de ces types de terrain entraîne souvent des fissures au niveau des bâtiments. Cela exige donc de gros moyens pour l'adoption de techniques appropriées de construction.
- ☞ L'avancée de la mer qui est surtout perceptible à Sindou peut constituer à long terme une menace pour les quartiers de Bargny-Guedj.
- ☞ La faiblesse des pentes du relief et l'absence d'un réseau d'assainissement pour drainer les eaux de pluie et les eaux usées sont à l'origine de nombreuses nuisances et contribuent à la pollution de

l'environnement urbain. Cette pollution est surtout exacerbée par les activités industrielles avec l'exploitation des carrières situées au Nord et à l'Est de la ville.

- ☞ La présence de la mer sur le front sud et les problèmes de limites avec les collectivités locales voisines (Rufisque, Sangalkam et Yenne) n'offrent que de faibles possibilités d'extension spatiale. La croissance de la ville entraîne aussi la disparition progressive des espaces agricoles contribuant ainsi à la diminution des sources de revenus.
- ☞ La forte proportion de quartiers irréguliers au Nord (Kip Carrière, Darou II), au Sud de la ville et l'encombrement humain très dense dans les quartiers traditionnels de Bargny Guedj (Ndiaga Samb, Ngounou, Ndiandia, etc.) constituent également un handicap.

INSERER CARTE 2 : CARTE GEOLOGIQUE DE BARGNY

1.2.3.2. LES ATOUTS ET POTENTIALITÉS

Malgré toutes ces contraintes identifiées, la ville de Bargny dispose d'atouts et de potentialités réels qui peuvent favoriser son développement.

- ☞ Le premier atout majeur qu'on peut citer est la proximité de la ville par rapport à la capitale et sa situation sur la route nationale n° 1 qui la relie au reste du pays. Et avec l'élargissement de cette route jusqu'à la hauteur de Diamniadio, les possibilités de liaison avec Dakar seront plus faciles et contribueront certainement à accroître l'attraction du site de Bargny.
- ☞ Le projet d'une zone industrielle et la réalisation de parcelles assainies à Bargny-Est peut également favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations et avoir un impact positif sur l'économie locale.
- ☞ La présence sur le site de Bargny d'un stock important de matières premières qui peut favoriser le développement d'un tissu industriel.
- ☞ La situation de la ville sur la frange côtière de l'océan Atlantique avec les grandes possibilités qu'offrent la pêche et les activités liées à la mer.
- ☞ Les possibilités de développement du tourisme de week-end à Sindou, à quelques 2 km du centre-ville. Pour cela, il faudrait y favoriser l'implantation de petites unités hôtelières.

En outre, la ville dispose d'un arrière pays très dynamique qui peut contribuer grandement à l'approvisionnement des centres urbains comme Dakar, du point de vue de la production horticole, de l'aviculture et de la pêche.

Aussi, la viabilisation du barrage situé au Nord du côté de Kip peut stimuler l'activité maraîchère dans cette zone.

Comme on le voit, la commune de Bargny offre de bons atouts pour enclencher un véritable développement. Mais pour ce faire, il faudrait qu'un accent particulier soit mis sur la réalisation d'infrastructures socio-économiques pour susciter une amélioration globale du niveau de vie de la population.

2. ORGANISATION DE LA VILLE

2.1. DÉCOUPAGE EN QUARTIERS

2.1.1. PÉRIMÈTRE COMMUNAL

Dans le passé, la commune de Bargny a très souvent été rattachée à d'autres entités administratives voisines comme Thiès, Dakar et Rufisque.

Tout d'abord aux termes de l'arrêté N° 18-80 du 1^{er} Janvier 1933 du Gouverneur général de l'AOF, Bargny a été rattachée à la commune mixte de Thiès. Elle le sera jusqu'en 1936, date de son rattachement à Rufisque.

Avec la réforme de 1964, elle sera une dépendance de la commune de Grand-Dakar qui regroupait les communes de Dakar, Rufisque et Gorée et placée sous l'autorité du Gouverneur du Cap-Vert.

En 1983, avec la réorganisation administrative de la région du Cap-Vert introduite par le décret N° 83-1129 du 29 Octobre 1983, la ville est rattachée à la commune de Rufisque-Bargny qui comprend les agglomérations de Rufisque, Bargny et les villages de Sindou et Minam.

En 1990, le décret N° 90-1134 du 08 Octobre 1990 a détaché de la commune de Rufisque-Bargny, l'agglomération de Bargny et les villages de Sindou et Minam en les érigeant en une commune dénommée commune de Bargny.

Il convient de signaler qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur la régionalisation, Bargny n'a pas été touchée par le découpage administratif qui a divisé la plupart des grandes villes en communes d'arrondissement. Mais le décret N° 96-745 du 30 Août 1996 fixant les limites de la commune d'arrondissement de Rufisque-Est a attisé les conflits jadis latents entre les deux municipalités concernant le site d'implantation de l'usine de la SOCOCIM. C'est ainsi qu'il est aujourd'hui très difficile de cerner avec précision les limites de l'actuel territoire communal de Bargny notamment sur son front Ouest.

2.1.2. DÉCOUPAGE EN QUARTIERS

Pour élaborer un programme pertinent d'allocation des équipements, il s'avère nécessaire de procéder au découpage de l'espace communal en unités spatiales (quartiers) fines et comparables.

Le résultat dépend dans une large mesure d'une référence spatiale utilisable qui répond au souci du planificateur. La délimitation des quartiers doit s'appuyer sur un certain nombre de principes et normes pouvant assurer sa fonctionnalité. Ces normes peuvent être fonction des capacités des équipements à desservir la population. Ainsi, les normes de l'OMS fixent un poste de santé pour 10 000 habitants et un centre de santé pour 50 000 habitants. Le nombre d'habitants par quartier ou groupe de quartiers peut être fixé aux environs de 8000 habitants.

Toutefois, l'aspect normatif ne doit pas occulter le fait que le quartier est aussi et surtout une réalité sociologique, culturelle et politique qui constitue souvent le premier critère de découpage. En effet, le souci majeur des urbanistes est d'établir une unité de mesure, qui détermine une zone homogène et bien délimitée, c'est-à-dire un quartier planifié, milieu centripète clos. Or, le quartier a une conscience collective puissante reposant sur des sensations affectives.

Par ailleurs, les analyses intra-urbaines posent également la nécessité de disposer d'informations statistiques fiables, significatives et comparables qui soient à la base des décisions en matière d'aménagement. Cette principale raison explique que le découpage proposé, en plus des critères d'ordre sociologique et politique, a plutôt tenu compte des quartiers qui existaient lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988.

Le découpage en quartiers a été fait sur le terrain à l'aide de photographies aériennes par les cartographes de la Direction de la Prévision et de la Statistique avec le concours de l'agent voyer de la commune de Bargny (cf. Carte 3). Il a permis d'identifier et de regrouper 12 grands quartiers qui sont consignés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Les quartiers et sous-quartiers de Bargny

Numéro	Nom des quartiers	Nom des sous-quartiers
1	Bargny Guedj	Ndiaga Samb I et II Ndiandia I et II Ngounou Ndiayène Nguedj Gouye Dialankar I et II
2	Ndaldaly	Ndianguène Ndaldaly Kao Layène Cité I et II
3	Missirah	
4	Mboth	Mboth Wague I et II Mboth Kao Darou I
5	Marnane	
6	Ndiayène	Ndiayène Ngoude Bayé
7	Santhiou Nguedj	
8	Ndiolmane	
9	Gouye Daga	Gouye Daga I et II
10	Kip Carrière	Kip Carrière Darou II et II Castor Camp
11	Sindou	
12	Minam	

CARTE 3 : DECOUPAGE EN QUARTIERS

2.2. EVOLUTION SPATIALE

2.2.1. PRINCIPALES ETAPES DE LA CROISSANCE URBAINE

Grâce aux informations fournies par les photographies aériennes au 1/10.000 et aux données historiques collectées sur le terrain, nous avons pu retracer les différentes phases de la croissance spatiale de la ville de Bargny. Cette évolution spatiale présentée par la carte 4 peut être scindée en quatre principales étapes à savoir :

- la période d'avant 1910 ;
- la période 1916-1950 ;
- la période 1951-1980 ;
- la période 1981-1998.

La première phase concerne toute la période allant de 1858, date de la création de la ville jusqu'au début du 20^e siècle. Durant cette période, l'occupation du site se limitait essentiellement au littoral où l'on rencontrait les quartiers de Bargny Guedj, Minam, Sindou, Bargny Ngoude et le petit village de Ndaldaly plus au nord. Il a été également signalé l'existence de l'ancien village de Mboth sur le site actuel du camp militaire.

La deuxième période (1916-1950) a surtout été marquée par de nouvelles implantations vers le N-E induites surtout par la construction du camp militaire et de la gare ferroviaire.

C'est ainsi que l'actuel quartier de Darou I est né à la suite du déguerpissement d'une partie de l'ancien village de Mboth en 1941. Aussi, la construction de la gare ferroviaire en 1946 a favorisé pendant cette période la naissance du quartier de Kip carrière. Seuls quelques habitations étaient recensées autour de la gare.

La période 1951-1980 a surtout vu l'implantation du quartier de Mboth sur son site actuel et la densification des quartiers de l'actuel centre-ville comme Marnane et Ndiayène.

Enfin, la période 1980-1998 a enregistré la naissance des quartiers de Missirah à l'est et la forte extension spatiale de Kip Carrière vers le nord. C'est d'ailleurs vers cette zone que se projette la croissance spatiale de la ville de Bargny avec le projet de nouveaux lotissements qui y est actuellement en cours d'exécution.

CARTE 4 : EVOLUTION SPATIALE DE LA VILLE

2.2.2. LOTISSEMENTS RECENTS OU EN COURS

L'ensemble des lotissements récents ou en cours représentent une superficie totale de 167 ha et ont pour assiette un titre foncier de l'Etat (TF 505R) et des terrains du domaine national.

Deux importants projets de lotissements sont actuellement en cours d'exécution, à savoir le lotissement de la zone d'extension de Bargny vers le nord et celui de Minam au sud-est.

Pour ce qui est du lotissement de Minam, il représente un total de 683 parcelles avec une taille moyenne par parcelle de 204 m². Celui de la zone d'extension concerne un total de 4740 parcelles dont 873 dans le titre foncier de l'Etat et 3867 dans le domaine national. La taille moyenne des parcelles varie entre 150 et 300 m².

Ces opérations de lotissement représentent un total de 5423 parcelles. Ainsi, il faudrait envisager l'hypothèse d'un doublement de la population de Bargny au terme de ces opérations.

2.3. OCCUPATION DU SOL-DENSITÉ

La carte 5 de la répartition de la population selon la taille et la densité montre que les quartiers de Mboth et Ndaldaly ont le nombre d'habitants le plus élevé (plus de 6000 habitants). Cette carte révèle d'une manière générale une densité assez élevée dans tous les quartiers. Le quartier de Gouye Daga est le plus peuplé. Il est suivi par ceux de Ndiolmane et de Minam. Les quartiers les moins densément peuplés sont les quartiers traditionnels (Bargny Guedj et Santhiou Guedj) et les nouveaux quartiers Kip Carrière et Missirah.

CARTE 5 : POPULATION et DENSITE PAR QUARTIER

Cette densification dans les quartiers centraux peut entraîner une précarisation des conditions de vie, d'autant plus que l'habitat occupe une part prépondérante de l'espace au détriment des équipements et espaces verts, tel que le révèle la répartition des superficies selon les types d'occupation (tableau 2).

Tableau 2 : Surface des types d'occupation dans les quartiers

Quartiers	Habitat (ha)			Voirie (ha)	Equipements (ha)	Activités (ha)	Superficie	Pop	Densité
	Surf habt. équipt.	Surf habt. assez équipt.	Surf habt. sous-équipt.						
1- Bargny Guedj	0	8	24	1,4	0,16	1,27	32	2789	87
2- Ndaldaly	10	43	14	3,4	1,5	0,12	67	8934	133
3- Missirah	0	4	9	1,9	2,45	–	13	540	42
4- Mboth	6	29	10	2,5	1,27	0,008	45	6387	142
5- Marnane	1	6	2	1,3	–	0,43	10	1001	104
6- Ndiayène	5	33	26	1,1	3,4	–	64	1167	18
7- Santhiou Nguedj	0	4	34	1,4	0,05	–	38	1041	27
8- Ndiolmane	1	8	5	0,9	0,25	–	13	4806	375
9- Gouye Daga	0	3	2	0,3	0,01	–	5	2811	586
10- Kip Carrière	9	8	95	11,9	4,42	0,08	112	2506	22
11- Sindou	0	0	2	5	0,73	–	22	1188	54
12- Minam	0	0	1	0,7	0,12	–	16	3414	214
Total	32	147	223	32	14	2	403	36578	6194

Ce tableau fait ressortir les résultats suivants :

L'habitat occupe une superficie de 402 ha sur 450, soit près de 90 % de la superficie totale de la ville. Dans ce rapport, on note la forte proportion de quartiers sous-équipés qui représentent 55 % de l'habitat.

La voirie occupe 32 ha soit 7,1 % de la superficie totale. En dehors des quartiers de Kip Carrière, Ndaldaly et Mboth, la voirie urbaine est très faible voire inexistante dans certains quartiers comme Gouye Daga, Ndiolmane et Minam.

Les équipements n'occupent qu'une superficie de 14 ha soit 3,1 % de la superficie totale. Dans l'ensemble on note que le niveau d'équipement est faible surtout dans les quartiers comme Bargny Guedj, Santhiou Guedj, Gouye Daga et Minam.

Les activités occupent une superficie de 2 ha soit 0,5 % de la superficie totale. L'essentiel des sites d'activités est concentré dans les quartiers de Bargny Guedj (1,27 ha) et concernent surtout les équipements marchands comme l'aire de transformation des produits halieutiques et le marché central de Ndaldaly.

La ville de Bargny ne dispose pas d'espaces verts mais leur implantation est envisagée dans les nouveaux plans de lotissement de la zone d'extension et de Minam.

2.4. PROJETS RÉCENTS ET FUTURS ENVISAGÉS

Les tableaux réalisés dans ce domaine sont confectionnés grâce aux actions mentionnées dans le plan d'investissement de la commune de Bargny et qui datent de mars 1999. Ces tableaux concernent :

- les projets récents déjà réalisés avec indication de la nature du projet, de ses sources de financement et de sa localisation ;
- les projets prioritaires pour les cinq prochaines années ;
- les projets non prioritaires durant cette même période.

Il convient de signaler que les projets de cette seconde catégorie sont classés en trois grandes rubriques, à savoir : l'aménagement urbain, les infrastructures et les équipements. Une telle subdivision permet de mieux apprécier les besoins et de planifier les interventions dans l'espace urbain de Bargny.

2.4.1. LES PROJETS REALISES CES CINQ DERNIERES ANNEES

Les projets réalisés au cours des cinq dernières années et ceux en cours d'exécution représentent un coût total de 1 493 223 000 FCFA. Ils concernent essentiellement deux catégories de travaux à savoir les constructions neuves et les travaux de réhabilitation qui représentent respectivement 81 % et 19 % de la somme totale (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Projets récents de la ville (réalisés durant les cinq dernières années)

Années	Nom du projet	Montant (FCFA)	Origine du financement	Localisation
1993	Construction Hôtel de Ville	80 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Ndiayène Ngoud
	Construction théâtre de verdure	50 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Ndiayène Ngoud
	Aménagement marché central	5 000 000	Commune	Ndiayène Ngoud
1994	Construction poste de santé	12 000 000	Banque Mondiale, PDRH	
	Construction maison de la femme	60 000 000	ACDI, Commune, AGETIP	Ndiayène
1995	Construction 5 salles de classe	12 000 000	Commune	Missirah (2), Ndiayène (3)
	Construction galerie artisanale	110 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Marnane
	Construction stade municipal	110 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Kip Carrière, Castor SOCOCIM
	Construction poste de santé	40 000 000	Banque Mondiale, PDRH	Bargny Guedj
	Construction marché de la gare	60 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Kip Carrière
	Construction aire de transformation des produits halieutiques	190 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Bargny Guedj
	Construction poste de santé	12 000 000	Banque Mondiale, PDRH	Ndiolmane
	Construction voirie intérieure de Bargny	200 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Commune

	Stabilisation trottoirs	80 000 000	Banque Mondiale, Commune, AGETIP	Route Nationale 1
	Réhabilitation route principale de Bargny Guedj	20 223 000	Commune	Marnane, Ndaldaly, Bargny Guedj
1996	Construction poste de santé	40 000 000	Banque Mondiale, PDRH	Missirah
1997	Construction maternité	85 000 000	KFW, Commune, AGETIP	Mboth
1998	Construction route Minam /Sindou	75 000 000	Ministère de l'Equipement	Minam, Sindou
	Eclairage public	250 000 000	KFW, AGETIP, Commune,	Commune

2.4.1.1. LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Le budget global investi dans les constructions neuves s'élève à 1 216 000 000 Francs CFA répartis de la façon suivante :

- grands équipements : 71% ;
- voirie : 22% ;
- aménagement urbain : 7%.

Dans le lot des grands équipements, les infrastructures sanitaires y représentent seulement 22 % contre 42 % pour les équipements marchands et 36 % pour les infrastructures à vocation socio-culturelle. Cette répartition des investissements montre la part importante occupée par les équipements marchands même si des efforts notables ont été faits dans le domaine des équipements sanitaires avec la construction de 4 postes de santé et d'une maternité.

Les réalisations en matière de voirie ne sont pas négligeables et concernent surtout les quartiers du centre-ville et la route Minam-Sindou.

2.4.1.2. LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Au cours des cinq dernières années, le coût global des travaux de réhabilitation s'élève à 277 223 000 Francs CFA. Ces opérations concernent essentiellement les réseaux divers (éclairage public surtout) pour 90%, la voirie pour 7 % et l'aménagement du marché central pour 3 %. Cela révèle la faiblesse du budget alloué à ces travaux de réhabilitation et la faible proportion consacrée aux équipements.

Par exemple, l'enveloppe destinée à la réhabilitation d'infrastructures scolaires s'élève à 2 000 000 Francs CFA seulement et concerne deux salles de classes de l'école mixte de Ndiayène.

Il convient toutefois de signaler que d'importants travaux de réhabilitation sont prévus dans le plan programme d'investissements de la commune pour les années à venir surtout dans le domaine de la voirie urbaine.

2.4.2. LES PROJETS PRIORITAIRES EN PORTEFEUILLE

Ils représentent un montant global de 2 585 000 000 F CFA et sont subdivisés en deux grandes catégories de travaux : les constructions neuves pour 84% et les travaux de réhabilitation pour 16% (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Projets en portefeuille (Prioritaires pour les cinq prochaines années)

Domaine d'intervention	Nom du projet	Montant (FCFA)	Localisation
Aménagement urbain	Plan d'urbanisation détaillé de Bargny	35 000 000	Commune
	Aménagement place de l'indépendance	20 000 000	Ndiayène Ngoud
	Travaux de délimitation du périmètre communal	50 000 000	Commune
	Aménagement zone industrielle	500 000 000	Minam
Infrastructures	Réhabilitation voirie intérieure	400 000 000	Commune
	Aménagement stade municipal et éclairage	160 000 000	Kip Carrière Castor SOCOCIM
	Construction barrage de retenue d'eau et mise en valeur	550 000 000	Kip Carrière
	Construction du canal de Bargny Guedj	500 000 000	Bargny Guedj
	Adduction d'eau des quartiers sous-équipés	85 000 000	Bargny Guedj Kip Carrière
Equipements	Construction bibliothèque municipale	50 000 000	Missirah
	Construction abattoirs municipaux et fourrière	75 000 000	Zone d'extension (vers Kip)
	Construction bloc scolaire	40 000 000	Mboth
	Aménagement extérieur aire de transformation	50 000 000	Bargny Guedj
	Construction poste de santé Minam /Sindou	40 000 000	Minam / Sindou
	Aménagement extérieur marché de la gare	30 000 000	Kip Carrière

2.4.2.1. LES CONSTRUCTIONS NEUVES

D'après les projections de la municipalité, les besoins en construction neuve représentent un montant global de 2 185 000 000 Francs CFA. Autrement dit, à l'exception de la voirie, presque tous les grands travaux prévus pour les 5 prochaines années entrent dans le cadre des réalisations nouvelles. Ces travaux peuvent être classés en trois principales rubriques à savoir :

- aménagement urbain : 28 % ;
- infrastructures : 59 % ;
- équipements : 13 %.

Pour ce qui est des infrastructures, la construction du canal de Bargny Guedj qui s'inscrit dans le volet assainissement représente 38 % du budget prévu. Cela devrait contribuer grandement à résoudre les problèmes d'évacuation des eaux qui se posent avec acuité d'autant plus que la ville de Bargny ne dispose pas actuellement d'un réseau d'assainissement.

Les équipements, quant à eux, se répartissent de la façon suivante :

équipements marchands : 54% ;

équipements scolaires : 32% ;

équipements sanitaires : 14%.

Cette primauté accordée aux équipements marchands montre que la commune de Bargny met un accent particulier sur la mise en place d'infrastructures susceptibles de générer des recettes pour la municipalité. Il faut également noter la part non négligeable réservée aux équipements scolaires (32%). La municipalité envisage aussi la construction d'un lycée, même s'il s'avère actuellement très difficile d'inscrire ce projet dans le cadre des réalisations prioritaires pour les cinq prochaines années.

2.4.2.2. LES RÉHABILITATIONS

La commune de Bargny envisage un investissement de 400 000 000 Francs CFA pour la réhabilitation de la voirie intérieure. Ce programme doit toucher tout le périmètre communal avec une nette priorité accordée aux quartiers comme Bargny Guedj, caractérisés par un état de dégradation très avancé des trames viaires existantes.

A côté de ces projets définis comme prioritaires pour les 5 prochaines années, il faut aussi noter ceux qui, même si leur réalisation n'est pas évidente pour cette période, représentent de gros investissements dont le coût global s'élève à 10 405 000 000 Francs CFA. Il s'agit essentiellement de constructions neuves dans le domaine de la voirie et de l'assainissement prévus dans la zone d'extension de Bargny (cf. tableau 5). Cela entre en droite ligne du projet de nouvelle ville que comptent mettre en œuvre les autorités municipales au début du siècle prochain.

Tableau 5 : Projets en portefeuille (non-prioritaires pour les cinq prochaines années)

Domaine d'intervention	Nom du projet	Montant (FCFA)	Localisation
Aménagement urbain	Restauration des quartiers non lotis	100 000 000	Kip Carrière Bargny Guedj
Infrastructures	Construction d'un quai de pêche et d'unités industrielles	500 000 000	Minam
	Assainissement de Bargny	5 000 000 000	Commune
	Construction voirie intérieure	2 300 000 000	Commune
Equipements	Construction gare routière	250 000 000	Zone d'extension (vers Kip Carrière)
	Construction parc à bestiaux	75 000 000	
	Construction de la police d'Etat	100 000 000	
	Construction cabinet médical municipal	300 000 000	
	Construction centre d'accueil municipal	200 000 000	
	Construction centre hospitalier	800 000 000	
	Construction d'un lycée	500 000 000	
	Construction d'un garage municipal	50 000 000	Mairie
	Construction centre technique	500 000 000	Missirah

2.5. TENDANCES D'EXTENSION ET RECOMMANDATIONS

2.5.1. EXTENSION URBAINE CONSTATEE ET PROJETS A MOYEN TERME

Comme le montre l'étude de la croissance spatiale de la ville, l'extension de Bargny s'est d'abord opérée selon un axe Est-Ouest à partir des villages lébous du littoral avant de s'étendre par la suite vers le nord. Cette brusque projection vers le nord a surtout été imposée par un certain nombre de contraintes d'ordre naturel comme la présence de la mer au sud, des terrains marno-calcaires à l'est et aux problèmes de limites avec la ville de Rufisque à l'Ouest. D'ailleurs, l'implantation de l'usine de la SOCOCIM sur ce front occidental et l'existence de vastes zones inondables entraînent une quasi-impossibilité d'extension vers ce côté.

De ce point de vue la seule zone d'extension de grande envergure qui s'offre à la ville est celle située au nord de Kip Carrière et qui s'étend sur près de 4 km. Selon les projections des autorités municipales, elle est prévue pour constituer le futur centre urbain de Bargny durant le siècle à venir et regroupera une bonne partie des infrastructures socio-économiques prévues à cet effet pour faire face aux besoins d'une population sans cesse croissante.

En dehors de cette zone, le lotissement de Minam au Sud-Est devrait également contribuer à satisfaire de nombreux besoins en logements. Et, à terme, il n'est pas à exclure que Bargny devienne un nouvel axe privilégié de la croissance de Dakar surtout avec le projet de la zone industrielle de Bargny prévu dans le nouveau plan d'action du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

2.5.2. RECOMMANDATIONS POUR L'EXTENSION DE LA VILLE

Par sa position géographique, la ville de Bargny offre des potentialités dont la mise en valeur pourrait contribuer à accroître sensiblement l'attrait du site. En effet, la présence de la mer et d'un sous-sol riche sont des atouts majeurs pouvant favoriser le développement socio-économique de la ville. Mais il faudrait qu'un certain nombre de besoins cruciaux soit satisfaits dans des domaines comme l'assainissement, l'éducation, la santé et la mise en place d'infrastructures économiques susceptibles d'apporter des revenus aux populations.

Ainsi, pour l'assainissement, une attention toute particulière doit être accordée à la construction du canal de Bargny Guedj et la mise en place d'un réseau d'assainissement pour l'ensemble de la ville.

La construction d'un lycée et d'un centre hospitalier s'avère indispensable pour répondre aux nouveaux besoins qui s'exprimeront avec la croissance spatiale et démographique de la ville. Cet accroissement de la population s'accompagne d'exigences nouvelles comme la réduction de la taille moyenne des parcelles et l'adoption de techniques de construction en hauteur pour une gestion plus rationnelle d'un espace de plus en plus convoité.

Concernant les activités économiques, il importe d'accélérer le processus de mise en place de la zone industrielle de Minam et la construction d'un barrage de retenue

d'eau du côté de Kip Carrière dont la mise en valeur pourrait avoir une incidence positive sur l'économie locale. Cela suppose également que des efforts préalables soient faits dans le domaine de la voirie intérieure pour désenclaver les zones d'activités et rendre plus facile l'accès aux nouveaux quartiers d'extension.

3. ÉCONOMIE URBAINE

3.1. LA VILLE ET SON HINTERLAND

Lieu d'emplois, de production de biens et de services, centre de consommation, la ville est Bargny est animée par un certain nombre d'activités qui impliquent une dynamique relationnelle.

Les activités urbaines impliquent ainsi des flux d'hommes, de matériels (marchandises) ou encore des flux immatériels (capitaux, échanges téléphoniques) avec son arrière-pays. Ainsi, la ville est un pôle d'activités économiques, administratives (lieu de cantonnement des services du commandement, mais aussi des relais de structures techniques) et un pôle social (éducation, santé, information, communication, culture, loisir et habitation).

L'analyse de ces flux centripètes ou centrifuges permet de mettre en évidence le type et l'intensité des relations entre la ville et son hinterland.

3.1.1. LES FACTEURS DE POLARISATION

La ville, point de concentration des productions non agricoles, point privilégié de localisation des équipements, génératrice de flux centripètes ou centrifuges, apparaît alors, par excellence, comme l'élément principal de polarisation de l'espace. Chaque flux détermine en principe une aire d'utilisation du bien ou du service qui lui a donné naissance ; et à chaque flux correspond une aire. La zone d'influence d'une ville est alors la zone dans laquelle les flux se dirigent -ou partent -prioritairement vers - ou d'elle. Elle résulte de la superposition et de la combinaison des différentes formes de relations et de tutelles.

Le nombre et la qualité des facteurs de polarisation sont un élément essentiel de distinction. La structuration de l'espace ne revêt pas les mêmes aspects selon le niveau et la qualité de ces facteurs : équipements scolaires, structures de santé, équipements commerciaux, etc.

3.1.2. L'HINTERLAND DE BARGNY

3.1.2.1. AIRE D'INFLUENCE DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

L'analyse porte sur les zones d'attraction du collège d'enseignement moyen pratique, du collège d'enseignement moyen général, des écoles primaires et préscolaires. L'enquête a porté sur l'origine géographique des élèves. La carte n° 6 permet d'apprécier l'aire d'influence qui couvre surtout les villages situés le long de la Petite Côte, localisés administrativement dans le département de Mbour. Il s'agit de : Yenne Todé, Yenne Kao, Yenne Guedj, Niangal , Toubab Dialao, etc. Cette aire d'influence circonscrite dans un rayon moyen de 30 km est située entre les lignes isochrones 25 mn et 45 mn, est estimée à partir du trajet par les véhicules de transport en commun.

On constate ainsi que l'effet de la proximité joue en faveur de la ville de Bargny car il est le centre urbain le plus proche de ces localités de la petite côte disposant

d'équipements scolaires de cycle secondaire. Le plus souvent, c'est la capacité des équipements et des moyens de circulation qui déterminent l'aire d'influence d'une ville. Ainsi, la position de la ville de Bargny et le réseau de circulation dont elle dispose lui permettent de drainer les flux d'élèves des villages proches.

3.1.2.2. AIRE D'INFLUENCE DES STRUCTURES DE SANTE

La mise en évidence de l'aire d'influence des structures sanitaires a été élaborée à partir des résultats du dépouillement des registres de santé qui a permis d'identifier les lieux de provenance des utilisateurs de ces services. En matière de santé, les équipements recensés à Bargny sont composés de quatre postes de santé, deux cabinets médicaux, un dispensaire localisé dans le camp militaire et une maternité. La maternité de MBOTH qui a un plus fort pouvoir de commandement est un bon élément d'analyse. L'hinterland couvre ici l'arrière pays immédiat de Bargny. Les localités suivantes sont polarisées (cf. carte 7) :

- | | |
|---------------|--------------------|
| - Diamniadio | - Keur Ndiaye Lô |
| - Dougar | - Sangalkam |
| - Sébikotane | - Kayar |
| - Rufisque | - Cinquante |
| - Bambilor | - Deni Malick |
| - Diamagueune | - Keur Mbaye Fall. |

L'aire d'influence des structures sanitaires s'étend sur un rayon moyen de 60 km entre les isochrones 30mn et 60 mn estimée à partir du déplacement avec les transports en commun. Ces localités sont situées sur la route nationale ou à proximité d'une route goudronnée et sont desservies par les transports en commun.

Au total, la gamme élargie et le niveau des services proposés par Bargny dans les domaines scolaire et sanitaire expliquent que celle-ci n'exerce en fait qu'une influence locale.

CARTE 6 : LIEUX DE PROVENANCE DES ELEVES ET CARTE 7 : LIEUX DE PROVENANCE DES CONSULTANTS DES STRUCTURES SANITAIRES

3.1.2. 3. AIRE D'INFLUENCE DE LA FONCTION COMMERCIALE

Le seul fait que les activités commerciales soient concurrentielles implique, dans la structuration de l'espace, une complexité qui représente un élément majeur dans la détermination des zones d'influence. L'effet polarisant de la fonction commerciale est par nature hétérogène, selon que l'on considère le commerce de détail, du gros et du demi-gros ; ou que l'on étudie la distribution des produits alimentaires, textiles, des produits agricoles, etc.

3.1.2.4. LES SERVICES COMMERCIAUX

Les enquêtes menées au marché central de Bargny, de la galerie artisanale et des nombreuses boutiques dans la ville ont permis de déterminer, par les achats des commerçants, l'aire d'approvisionnement de la ville de Bargny. L'enquête clients permet aussi de déterminer l'aire de desserte de la ville.

Le commerce du gros et demi-gros

Les enquêtes menées auprès des grossistes et demi-grossistes nous révèlent que leurs clients non-résidents viennent de Diamaniadio, Yenne, Sébikotane, Rufisque, Mbao.

Le commerce détaillant

La principale caractéristique du commerce de détail est la grande prolifération des points de vente, en particulier dans la branche alimentaire

Structures par branches

L'enquête auprès des marchés révèle le poids écrasant de **la branche alimentaire**. Il apparaît que la vente quotidienne des denrées alimentaires constitue l'essentiel de l'activité commerciale. Sont rangés dans cette catégorie, tous les produits de première nécessité (riz, sucre, conserves, etc.).

CARTE 8 : LIEUX D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES

CARTE 9 : LIEUX D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS AGRICOLES

La carte 8 relative aux lieux d'approvisionnement en produits alimentaires montre que la capitale, Dakar, approvisionne à plus de 50% la ville de Bargny.

Concernant l'aire d'approvisionnement **des produits agricoles**, la ville de Bargny, située au cœur de la zone maraîchère, reçoit de la communauté rurale de Sébikotane, où plus de 60% des terres sont occupées par l'arboriculture et le maraîchage, un ravitaillement important en fruits et légumes (cf. carte 9).

La carte 10 montre que les commerçants de Bargny, en majorité, s'approvisionnent à Dakar pour l'essentiel des **produits manufacturés** (récipients émaillés, vaisselles diverses, linge, chaussures, tissus, pacotilles)

Schématiquement, l'aire d'influence apparaît formée de deux auréoles :

la plus petite concerne l'aire d'attraction des services rendus par la ville. La gamme de services peu diversifiée et de type banal explique que Bargny n'exerce qu'un rôle polarisant très limité, en général au niveau de ses propres habitants. L'attraction correspond aux limites dessinées par son arrière pays immédiat ;

la plus vaste représente l'aire de provenance des produits. La carte relative aux lieux de provenance de l'ensemble des produits commerciaux montre que la zone d'influence de la ville de Bargny est bloquée par la proximité des centres urbains plus importants comme Rufisque et surtout Dakar.

En conclusion, la connaissance des réalités socio-économiques de Bargny constitue un facteur clé pour appréhender sa capacité à fournir des biens et des services à sa population ainsi qu'à celle de son arrière pays. La mise en évidence des flux et des zones d'influence a ainsi permis de définir les points sur lesquels doit se faire sentir l'effort volontaire d'une politique urbaine cohérente afin que la ville puisse jouer efficacement son rôle.

CARTE 10 : LIEUX D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS MANUFACTURES

CARTE 11 : LIEUX DE PROVENANCE DE L'ENSEMBLE DES PRODUITS COMMERCIAUX

3.2. ACTIVITÉS ET EMPLOIS

La répartition de la population active, selon la profession et la branche d'activité économique représente une donnée fondamentale pour l'étude de l'emploi.

Deux sources d'informations ont été utilisées pour apprécier les activités et les emplois à Bargny :

- l'enquête sur les priorités (ESP, 1991-1992) sur les conditions de vie au Sénégal ;
- l'exploitation des données à partir du NINEA et CUCI.

3.2.1. LA POPULATION ACTIVE

Le tableau 6 montre que le taux d'occupation demeure à un niveau très bas : 27% pour l'ensemble de la population active (37% chez les hommes et 17,6% chez les femmes). Le taux de chômage représente 15,2%. Le chômage le plus significatif est ici celui de jeunes qui appartiennent à la classe des moins de 30 ans et qui représentent 73% de la population totale.

Tableau 6 : Le taux d'occupation de la population de Bargny

Statut d'occupation	Nombre	Pourcentage
Occupés	3892	27
Chômeurs	2190	15,2
Etudiants/élèves	2947	20,5
Femmes au foyer	4504	31,3
Retraités/rentiers	340	2,4
Autres inactifs	529	3,5
TOTAL	14402	100

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique

Le tableau 7 montre la ventilation des emplois urbains selon la branche d'activité et se résume comme suit :

- le commerce est le secteur le plus important et concerne 32,5% de la population active. Le commerce de détail, les petites boutiques sont répartis dans tous les quartiers de la ville. La répartition par sexe dans cette branche montre que ce secteur est largement dominé par les femmes : 61,2% de la population active féminine travaille dans le commerce contre 8,1% chez les hommes ;
- le secteur public (administration, enseignement, santé etc.) est également bien représenté et occupe 26,9% de la population active totale. La répartition par sexe montre que 20,6% des hommes et 35,3% des femmes occupent ce secteur ;
- suivent après, par ordre d'importance, les secteurs du transport (8,7%), de la mécanique (6,8%) et de la construction (4,9%). Le secteur agricole occupe 4,8%.

Tableau 7 : La population urbaine et les branches d'activités

Branches d'activités	Nombre	Pourcentage
Commerce	1266	32,5
Services publics	1049	26,9
Transport	340	8,7
Mécanique	264	6,8
Construction	170	4,9
Agriculture	189	4,8
Bois	170	4,4
Industries extractives	151	3,9
Textile	123	3,2
Travaux publics	94	2,2
Chimie	76	1,9
TOTAL	3890	100

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique

Le dualisme sectoriel est caractéristique de l'emploi urbain avec l'importance du secteur non structuré qui est souvent une réalité difficile à cerner.

3.2.2. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI

L'exploitation du fichier NINEA de la Direction de la Prévision de la Statistique à permis d'apprécier l'importance des établissements économiques localisés dans la ville de Bargny (cf. tableau 8). Ces établissements concernent essentiellement 17 Groupements d'Intérêt Economique (GIE), 83 privés, une Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Tableau 8 : Les établissements et associations locales de Bargny

GIE	Personnes physiques	SARL	SA	Autres	Total
17	83	1	0	1	102

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique

3.2.2.1. LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Les GIE sont des cadres propices pour la promotion de la population et constituent un palliatif au problème du chômage en milieu rural et urbain.

Dans la commune de Bargny on peut compter plus d'une trentaine de GIE (certains de ces GIE ne sont pas encore officiellement déclarés) qui s'activent dans leur majorité dans le secteur de la transformation des produits halieutiques. Néanmoins d'autres activités sont menées par les GIE à savoir (cf. tableau 9) :

- le maraîchage ;
- le commerce ;
- la pêche ;
- la restauration ;
- la couture ;

- la garderie d'enfants ;
- l'aviculture ;
- le ramassage d'ordures.

Pour mener à bien leurs activités, les GIE ont surtout décrié l'absence de structures de financement et de crédit dans la commune si l'on sait que Bargny ne compte que de deux mutuelles d'Épargne et de Crédit à savoir :

- la caisse populaire d'épargne et de crédit de Bargny ;
- la mutuelle d'épargne et de crédit de Bargny.

Tableau 9 : Situation de quelques groupements de la commune de Bargny

Nom groupement	Type	Date création	Secteur d'activités	Nombre selon le sexe	Êtes-vous fédérés	Sources de financement	Expérience en gestion de projet
Lamane	GIE	8-4-97	maraîchage, pêche, commerce, prestation de services	24 H 21 F	Non	Fonds propres	Aucune (expérience personnelle)
Fass Diom	GIE	1990	Commerce	7 F	Oui Union communale	Prêt bancaire - Fonds propres	Placement de marchandises, revente des produits locaux et formation en gestion
PAM/SEN	GIE	1997	Commerce	25 F	Non	Fonds propres	Aucune (expérience personnelle)
And Boloo	GIE	1976	Transformation des poissons	15 F	Oui Union locale	Fonds propres - prêt crédit agricole, ADEPES	Formation avec la FENAGIE/ Pêche
Deggo	GIE	1997	Commerce	20 F	Non	Fonds propres	Caisse de prêt - formation en gestion des projets à la CAEF
Jacques Sow Karaté Club	ASC	23/07/92	Formation des jeunes arts martiaux	62 H 20 F	Non	Fonds propres	Formation en gestion des projets
Kani Gui	ASC		Set-Sétal, Assainissement	200 pers.	Non	Fonds propres - subvention	Set-sétal
Maag Daan	ASC	Juin 1986	Cours de vacances, causerie, set-sétal	197 H 220 F	Non	Fonds propres - subvention	Formation des jeunes
Tivaouane Cité II	GPF	1994	Commerce produits agricoles	10 F	Union Communale, Case foyer	Subvention	Aucune (expérience pers.)
And Jeff	GIE	1990	Commerce, restauration, maraîchage	15 F	Union Communale, Case foyer	Fonds propres, prêt bancaire ASEPA	Aucune
Sopp Maam Alasaan	GPF	1988	Commerce, transformation de mil	10 F	Union Communale Case foyer	Fonds propres, Subvention	Transformation et conservation des produits, aviculture

Jubbo begg Bargny	GPF	1988	Agriculture, commerce, maraîchage, aviculture	27 F	Union Communale, Case foyer	Fonds propres, prêt bancaire ASEP et FDA	Formation en gestion de groupement, commerce et teinture (Mali, Burkina Faso)
Layène Bargny	GPF	Juillet 1997	Commerce, maraîchage, couture	6 F	Oui - Case foyer	Fonds propres, prêt bancaire (PAMECAS)	Gestion - Epargne - Amortissement - Achat marchandises
Groupement " Deggo couture "	GPF	1987	Couture, élevage, aviculture, agriculture, alphabétisation	23 F	Oui - Union communale	Fonds propres, subvention (PAGPF)	Formation en gestion (CAEF-Enda T.M), élevage, aviculture, agriculture, coupe-couture, planification familiale

En plus du manque de structures de financement, les GIE sont confrontés :

- au problème d'écoulement de leurs produits ;
- au manque de moyens de transport pour l'exportation ;
- au manque de local frigorifique pour la conservation des poissons ;
- à l'insuffisance des machines à coudre ;
- à l'analphabétisme de certaines femmes ;
- au manque de clés de séchage ;
- au manque d'accessoires pour la couture (fil, aiguilles, etc.) ;
- à l'inexistence d'un quai de pêche ;
- à l'inexistence de digues de protection contre les vagues de la mer ;
- au manque de matériels de pêche (filets, moteurs, pirogues, pièces de rechange, etc.).

3.2.2.2. LES ASSOCIATIONS LOCALES DE DÉVELOPPEMENT

Il a été relevé que la vie associative constitue un phénomène relativement ancien à Bargny et qu'elle s'est considérablement développée ces dernières années sous l'effet du chômage, de la dégradation de l'environnement et de la détérioration des conditions de vie d'une manière générale.

En outre, le mouvement associatif est le résultat d'une prise de conscience de la population, de la nécessité d'agir concrètement et efficacement dans les secteurs où ni l'Etat, ni ses démembrements n'arrivent à atteindre les résultats escomptés.

Il constitue par ailleurs un cadre propice pour l'expression des libertés et des actions de la population.

3.2.2.3. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

La majorité des associations de jeunes sont des associations sportives et culturelles. La commune de Bargny compte 24 ASC.

Les ASC sont encadrées par l'Organisation Bargnoise de Coordination des Activités de Vacances (OBCAV) qui s'est démarquée de l'Organisation Départementale de Coordination des Activités de Vacances (ODCAV) de Rufisque.

Pour mener à bien sa mission, l'OBCAV intervient en dehors de l'organisation des compétitions sportives dans :

- l'éducation civique de la population en organisant des conférences-débats ;
- la propreté de la ville par des journées d'investissement humain ;
- l'animation culturelle de la ville par l'organisation de manifestations lucratives (podium musical ou théâtral, soirées dansantes, shows, etc.).

Les problèmes que l'OBCAV rencontre sont les suivants :

- insuffisance de moyens financiers pour couvrir ses activités ;
- manque de siège (l'Organisation réclame la restitution de la maison des jeunes aux ASC) ;
- manque de stade fonctionnel pour l'organisation des manifestations sportives et culturelles, la construction du stade municipal n'étant pas achevée ;
- manque d'aire de jeux pour les ASC dans les quartiers.

En dehors des associations sportives et culturelles, on trouve des associations religieuses notamment les Dahiras (une trentaine). La vie religieuse est particulièrement dynamique à Bargny et les nombreuses mosquées que compte la ville en témoignent.

3.2.2.4. L'UNION LOCALE DES FEMMES TRANSFORMATRICES DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Elle mène ses activités au niveau de l'aire de transformation des produits halieutiques constituée d'aires polyvalentes, de magasins, de vestiaires, d'une aire de préparation, d'une de stockage, d'une de stationnement, d'une de saumurage, d'une de séchage et d'un bloc sanitaire.

Cette union locale comprend 224 femmes organisées en 15 GIE. Pour mener à bien ses activités, les besoins suivants ont été exprimés par l'Union Locale :

- augmentation des clés de séchage ;
- mise en place d'une bascule pour le pesage ;
- construction d'un local frigorifique ;
- mise en place d'une structure chargée de gérer l'approvisionnement de la scierie de bois ;
- mise en place d'une mutuelle ;

achat d'un véhicule pour le transport des produits transformés ou à transformer ;
 création d'un marché spécifique pour la vente des produits ;
 approvisionnement régulier en sel ;
 assainissement de l'aire de transformation, etc.

3.2.2.5. LES GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE (GPF)

Ils peuvent être considérés comme des structures de formalisation des activités des femmes dont la place dans le développement tant rural qu'urbain a été souvent négligée et parfois même ignorée.

La commune de Bargny compte 35 GPF affiliés à la Fédération Départementale des Groupements de Promotion Féminine de Rufisque qui gère, en outre, 119 GPF au niveau de la Commune de Rufisque, 25 GPF à Sébikotane et à Yenne et 22 GPF au niveau de Sangalkam.

Pour mener à bien sa mission d'encadrement des GPF, la Fédération a recours à un système de droit d'adhésion de 40 000 FCFA et de cotisation mensuelle de 1100 F CFA par GPF. Elle bénéficie notamment de prêts et de subventions d'ONG ou de divers bailleurs de fonds.

Concernant la cotisation mensuelle de 1100 Francs CFA, les 100 FCFA sont reversés à l'organisation de la Quinzaine de la femme. Quant aux conditions d'octroi de crédit par la Fédération, elles se présentent comme suit :

- l'adhérent doit attendre au moins une période de 6 mois et être à jour de ses cotisations ;
- le montant du prêt dépend des sommes disponibles au moment où la demande est formulée ; généralement, il porte sur des montants inférieurs à 300.000 Francs CFA ;
- le taux d'intérêt est de 10 %.

Au niveau de la commune de Bargny, les activités de prédilection des GPF sont :

- la transformation des produits halieutiques ;
- la couture ;
- la teinture ;
- l'aviculture ;
- la culture de gombo pendant l'hivernage ;
- le commerce ;
- la production et la vente de briques ;
- l'alphabétisation fonctionnelle.

Les GPF mènent des activités limitées en volume et en termes de rentabilité car ils sont confrontés à de nombreuses difficultés dont :

- le manque d'encadrement des femmes ;

- le manque de ressources financières ;
- le manque de formation des femmes dans le domaine de la gestion ;
- les problèmes d'écoulement des produits ;
- l'absence de suivi des cours d'alphabétisation ;
- le manque de moyens de production.

Au total, le diagnostic auprès des établissements et des associations locales de développement a fait ressortir les contraintes suivantes (cf. Tableau 10) :

- problème d'écoulement des produits ;
- manque de formation en gestion de la majorité des acteurs productifs ;
- coût élevé du matériel de pêche (filets, pirogues, moteurs, pièces de rechange) ;
- insuffisance du soutien de la municipalité ;
- analphabétisme de beaucoup d'acteurs productifs ;
- inexistence d'un magasin frigorifique.

Tableau 10 : Situation des associations locales de développement

Type d'associations	Nombre	Nombre d'adhérents	Activités principales	Sources de financement	Contraintes
GPF	35	5 à 35	<ul style="list-style-type: none"> - transformation produits halieutiques - teinture - couture - maraîchage - commerce - production et vente de briques - restauration - aviculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres - Prêts bancaires - Subvention (PAGPF) - Crédits (PAMECAS) - Prêts (ASEP et FDA) - produits des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de ressources financières - manque de formation en gestion - problèmes d'écoulement des produits - pas de soutien de la municipalité - l'analphabétisme des femmes
ASC	24	100 à 300	<ul style="list-style-type: none"> - sport - spectacles culturels - cours de vacances - set-sétal - causerie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dons d'un membre - Cotisation - Manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de moyens financiers - manque de stade fonctionnel - soutien insuffisant de la municipalité - manque d'aires de jeux dans les quartiers

GIE	17	10 à 35	- commerce - transformation produits halieutiques - maraîchage - gestion de garderie d'enfants	- Fonds propres - subvention - prêts bancaires	- manque de ressources financières - manque de formation en gestion - problèmes d'écoulement des produits - pas de soutien de la municipalité - l'analphabétisme des femmes
DAHIRA	30	50 à 150	- chants religieux - causerie - alphabétisation en arabe	- Cotisation - Dons	- insuffisance des ressources financières

Tableau 11 : Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit de Bargny

DONNEES GENERALES	
Bailleurs de Fonds	Conseil National des Caisses Populaires (CONACAP)
Conditions d'adhésion	Versement de 2000 F pour la part sociale ; 2000 F pour les droits d'adhésion et une épargne minimum de 2500 F
Plafond de crédit	Apport personnel 1/3 au crédit sollicité disponible dans le compte et ne pouvant dépasser 300.000
Nombre de crédits octroyés	A la date du 31 Décembre 1998, 267 crédits dont - 151 à des hommes - 95 à des femmes - 21 à des personnes morales regroupées en GIE ou coopérative de consommation
Montant des crédits	A la date du 31 Décembre 1998, 43.000.000 F dont : - 21.480.000 F aux 151 à des hommes - 14.250.000 aux 95 à des femmes - 7.250.000 aux 21 à des personnes morales
Taux de remboursement	91 %
Taux d'intérêt	2 %

Tableau 12 : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bargny

DONNEES GENERALES	
Bailleurs de Fonds	Programme d'appui aux Mutuelles d'épargne et de crédits (PAMECAS)
Conditions d'adhésion	Versement de 3500 F pour la part sociale ; 1500 F pour les droits d'adhésion
Conditions d'accès au crédit	Fonctionnement du compte pendant un délai minimum de 3 mois pour les hommes. Pour les femmes, immédiatement après le dépôt du compte
Plafond de crédit	Apport personnel 1/3 du crédit disponible dans le compte
Nombre de crédits octroyés	A la date du 30 Avril 1999, 626 crédits dont : - 262 à des femmes en crédit AFSSEF - 174 à des hommes - 171 à des femmes, - 12 à des groupements de femmes - 7 à des groupements mixtes
Montant des crédits	A la date du 30 Avril 1999, 199.805.000 F dont : - 93.786.000 F aux 174 hommes, - 48.811.000 F aux 171 femmes, - 45.908.000 F aux 262 femmes en crédit AFSSEF, - 6.855.000 F aux 12 groupements de femmes, - 4.445.000 F aux 7 groupements mixtes
Taux de remboursement	100 % à la date du 31 Décembre 1998
Taux d'intérêt	10 % semestriellement (taux dégressif)

3.2.3. ANALYSE DES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Bargny est née de l'association de 9 villages fondés par des lébous venus du Joloof au milieu du 15^e siècle, sous la direction du premier Jaraaf-Lamane Gondo Ndoye.

La vie économique de Bargny reposait surtout sur la pêche, l'agriculture et le commerce. La pêche constituait l'activité de prédilection de la population si on sait que les autochtones étaient en majorité des lébous.

Pour l'agriculture, le culture du gros mil (bassy), de la petite tomate, du maïs et du gombo se pratiquait pendant l'hivernage. Certaines familles cultivaient de l'arachide dans le secteur de Kounoune au nord et de Ndoukoura. Le commerce s'exerçait dans l'ancien marché qui abrite aujourd'hui les services de l'agent voyer de la Commune de Bargny.

Au marché, en dehors des petites boutiques de maures, le commerce se limitait à la vente de poissons frais ou séchés et de la tomate pendant la saison des pluies. Le marché sera transformé en 1936 en dispensaire et partiellement en locaux municipaux, plus tard. L'actuel marché central de Bargny sera édifié lors de l'avènement de l'ex-député Babacar Madaw Diouf.

Les activités commerciales étaient localisées autour de la première gare ferroviaire construite en 1936 et se limitaient à la vente aux voyageurs, de poissons séchés, frais, de sel et, pendant la saison des pluies de la petite tomate. Ce commerce va se déplacer autour de la deuxième gare construite en 1946, en raison de la mise en place de la route nationale n° 1.

On notait aussi une exploitation des carrières à Gando Bando dont les pierres servaient à l'entretien de la voie ferrée et accessoirement à la construction de certains bâtiments.

Toute cette vie économique se faisait sous la supervision de gendarmes blancs qui avaient un poste à Bargny. On peut citer parmi les chefs Garzère, Henri Blondin, Lachambre Kami.

3.2.4. RECOMMANDATIONS

Les potentialités (agriculture, pêche, industrie) décelées dans l'étude de l'arrière-pays devraient permettre d'impulser le développement économique et social de la ville de Bargny. Dans cette perspective un certain nombre de recommandations doivent être prises en compte, à savoir :

- la construction d'un barrage et d'un bassin collinaire pour la rétention des eaux de pluie. Cela permettra de faire revivre la culture maraîchère et vivrière ;
- la promotion de la culture du moréga, de l'oseille, du sésame et du gombo car les terres s'y prêtent ;

- le développement d'autres créneaux d'activités comme la récupération des produits de la mer en vue d'en faire des engrais avec le dynamisme de l'union locale des femmes transformatrices de produits halieutiques ;
- la transformation du marché de la gare en un grand marché de fruits et légumes qui permettra de décongestionner le marché central de Rufisque ;
- la construction d'un quai de pêche qui facilitera le travail des femmes transformatrices des produits halieutiques aujourd'hui obligées d'aller jusqu'à Rufisque pour s'approvisionner ;
- la promotion d'un réseau bancaire et financier ;
- la promotion du tourisme de week-end à Sindou et Minam en s'appuyant sur le modèle casamançais, par la construction de bungalows. Les grands hôteliers de la place pourraient programmer des excursions le week-end pour leur occupation ;
- l'instauration, à l'échelle municipale, d'une taxe d'émission de particules par les industries extractives de carrières (avec le principe " pollueur-payeur ") ;
- l'implication du secteur privé notamment industriel dans le processus de planification et de gestion participative de l'environnement dans la ville.

3.3. LE PATRIMOINE URBAIN

Le patrimoine de la ville de Bargny est composé de plusieurs équipements et infrastructures à caractère ou vocation différents.

Les équipements scolaires, sont au nombre de dix-huit (18). La ville compte dix (10) écoles élémentaires publiques, six (6) écoles préscolaires dont quatre (4) privées, un (1) centre d'enseignement moyen pratique et deux (2) collèges d'enseignement moyen général (dont un privé).

Les équipements sanitaires, qui sont au nombre de huit (8), sont composés d'une maternité, de deux cabinets médicaux privés et de cinq (5) postes de santé.

Les équipements marchands sont constitués du marché central, de celui de la gare, de la galerie artisanale, de l'aire de transformation des produits halieutiques, de l'esplanade qui sert d'abattoir, des pharmacies, de l'arrêt faisant office de gare routière, de la gare ferroviaire et de la guérite.

Les équipements administratifs sont : l'hôtel de ville, la direction des services techniques municipaux, la police municipale, le théâtre de verdure, la salle des fêtes et le service d'hygiène.

Le stade municipal et les terrains de sport des établissements scolaires sont les seuls équipements à caractère sportif de la commune. Quant aux équipements socio-culturels, nous en avons dénombré plusieurs, à savoir : la maison de la femme, le foyer de la femme, quatre (4) centres de nutrition communautaire, trente (30) mosquées, sept (7) cimetières et un cinéma.

3.3.1. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les seules infrastructures sportives de la ville de Bargny sont : le stade municipal et les terrains de sport des établissements scolaires.

3.3.1.1. LE STADE MUNICIPAL

Construit en 1995 dans le quartier de Kip sur un terrain dépendant du domaine national, le stade a été réalisé par l'AGETIP grâce à un financement de 122.000.000 de Francs CFA de la Banque Mondiale, de l'AGETIP et de la Commune de Bargny.

Cette infrastructure de 450 m² bâtie sur 33 750 m² de superficie totale est partiellement réalisée.

Les travaux à réaliser concernent la construction du mur de clôture, des murs bas, des grillages de protection, des poteaux électriques et le remblaiement du terrain, pour une valeur globale de 60 000 000 de Francs CFA environ.

3.3.1.2. LES TERRAINS DE SPORT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il s'agit du complexe Basket-Hand-Volley de l'Ecole Mixte de Bargny (EMB) et du terrain de basket de l'école d'enseignement moyen pratique.

Au niveau du complexe, le dallage du terrain est décapé à plusieurs endroits. La menuiserie métallique (panneaux) est détériorée depuis longtemps. La vétusté de cette infrastructure rend nécessaire sa réhabilitation. Le terrain de Basket de l'EMP étant en ruine, il conviendrait de le reconstruire.

Le constat d'un manque d'aires de jeux fonctionnelles a été fait à Bargny. Aussi, la sauvegarde des terrains existants, la finition des travaux du stade et la construction de nouvelles infrastructures s'avèrent nécessaires : terrains de football dans les quartiers de Sindou, Minam, Mboth, Cité et au niveau des futurs aménagements urbains. La construction d'un boulodrome derrière la maison de la femme est également souhaitable de même que l'installation de panneaux de basket dans les quartiers.

3.3.2. LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Ce sont : la maison de la femme, la case foyer, les centres de nutrition communautaires, les mosquées, les cimetières et le cinéma.

3.3.2.1. LA MAISON DE LA FEMME

Propriété de la commune, elle est implantée dans le quartier Ndiayène sur un terrain du Domaine National. Sa construction par l'AGETIP en 1994 a coûté 60 000 000 de Francs CFA. L'ACDI, la commune et l'AGETIP ont contribué à son financement. Elle couvre une superficie de 515 m² dont 440 m² de surface bâtie.

Les locaux sont très bien entretenus. Néanmoins, l'extension de la maison de la femme et la construction d'un logement pour le gardien avec une enveloppe de 75 millions, contribueraient à la valorisation de cet équipement.

3.3.2.2. LA CASE FOYER

Elle a été construite en 1993 dans le quartier de Missirah I par le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF) sur le titre foncier N° 1650R. Sa réalisation a nécessité un financement de 1 250 000 de Francs CFA octroyés par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF) et le Fond Nordique de Développement. Couvrant une superficie de 1200 m², elle est clôturée par un grillage de 140 m de long et de 1,6 m de haut en mauvais état. La case foyer est composée d'une centrale d'achat, d'une école préscolaire et d'un centre de formation pratique, soit une surface bâtie de 374 m².

La case foyer qui polarise les quartiers de Missirah, Diamalaye, Ndaldaly Kaw, Ndaldaly Souf et Cité II a déjà bénéficié d'un financement de la BAD d'un montant de 3 000 000 de Francs CFA réservés aux prêts tournants des Groupements de Promotion Féminine et de 5 200 000 de Francs CFA pour la centrale d'achat. Ainsi, les femmes ont pu réaliser un chiffre d'affaire de plus de 4 000 000 de Francs CFA.

La case foyer est bien entretenue. Néanmoins, la réhabilitation de la plomberie et de l'installation électrique, la construction d'un mur de clôture, d'une loge de gardien, d'une salle de séminaire et d'une classe préscolaire ainsi que l'appui en matériel didactique rendraient le centre beaucoup plus fonctionnel.

3.3.2.3. LES MOSQUÉES

La répartition des mosquées obéit au découpage de la ville en quartiers. Chaque quartier possède une mosquée. On en dénombre plus d'une vingtaine dont les deux plus grandes servent de cadre pour la prière du vendredi.

La plus ancienne d'entre elles est celle de Ndaldaly construite en 1911. Elle polarise les quartiers de Ndiagne, Ndiaga Samb, Ngounou, Ndiayène, Ngouye Dioulankar, Minam, Sindou, Nianguène, Layène... Elle occupe une superficie de 1275 m². Elle a été entièrement financée par les cotisations des "Penc¹". L'état de délabrement avancé des toilettes, la vétusté des nattes, l'inexistence d'un matériel de sonorisation (chaque vendredi, le matériel de sonorisation est emprunté ou loué), les nombreuses fissures du bâtiment sont autant de problèmes soulignés par les notables du quartier.

Pour faire face à ces problèmes, ceux-ci souhaiteraient être soutenus par la Mairie. En effet, un financement d'environ 4 000 000 de Francs CFA est nécessaire pour les travaux de réfection, l'achat de nattes et d'une sonorisation.

La deuxième grande mosquée est celle de Bargny Ngoud. Elle a été construite en 1979 et polarise les quartiers de Ngoud, Marnane, Darou 1 et 2, Mbodkaw, Mboth Wague, Ndiolmane, Ngouye Daga, Santhiou Guedj, Penc Ndiayène, Missirah, Sawyéba, Cité Gabon, Kip, Castor SOCOCIM et même certains quartiers de

¹ 1 = Quartier traditionnel de la Collectivité léboue du Cap-Vert

Rufisque. Elle a été également financée par les cotisations et les quêtes hebdomadaires. Elle est bâtie sur un terrain de 693,6 m² dont la superficie bâtie occupe 523,6 m². Il faut noter l'absence de toilettes, l'insuffisance de la ventilation, le caractère inachevé de la clôture, autant de problèmes qui, aux yeux des notables, nécessitent une subvention de la mairie pour être résolus.

En plus de ces deux grandes mosquées, chaque quartier possède sa mosquée dont la superficie moyenne est de 100 m². Les mosquées sont en général financées par les populations elles-mêmes. C'est le cas des mosquées de Ndiandj, Gouye Dioulankar, Nianguène.

Comme les grandes mosquées, les mosquées de quartier connaissent aussi des problèmes qui ont trait surtout au non-achèvement des travaux. Les notables attendent donc une subvention des autorités locales pour y remédier.

3.3.2.4. LES CENTRES DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE (CNC)

La ville de Bargny compte quatre centres de nutrition communautaires (CNC) implantés dans les quartiers de Gouye Daga, Bargny Guedj, Ndaldaly et Ndiolmane où des locaux ont été loués pour les abriter.

Leur mise en place a été possible grâce au financement de plusieurs organismes : l'AGETIP qui s'est chargée de la viabilisation des locaux, la Banque Mondiale, la KFW, le PAM et l'Etat Sénégalais à travers les Ministères des Finances, de la Santé publique et de la Femme, de l'enfant et de la famille. Ces centres ont pour rôle de lutter contre la malnutrition, d'assurer la sécurité alimentaire et de faciliter l'approvisionnement en eau potable. Ils sont fréquentés par les femmes bien portantes, enceintes ou allaitant et les enfants âgés de 6 à 36 mois.

➤ **Le CNC de Ndaldaly**

Il a ouvert ses portes en janvier 1998 et couvre une superficie de 130 m². Son aire de polarisation s'étend aux quartiers de Missirah, Mboth, Diamalaye, Darou 1, Cité 1 et 2, Kip...

Les frais de consultations fixés à 25 Francs CFA par personne permettent aux familles les plus démunies de fréquenter le centre qui peut générer 14 000 Francs CFA de recettes par mois. Le centre de Ndaldaly est bien entretenu. Toutefois, ses responsables y sont confrontés à plusieurs problèmes : le manque de motivation et d'assiduité des femmes, la modicité des salaires, l'insuffisance du mobilier et du matériel audiovisuel, l'absence de moyens de locomotion pour les agents... Selon le personnel, la construction d'une case et d'un jardin pour les enfants, la peinture et le carrelage des pièces rendraient le centre beaucoup plus fonctionnel. Le tableau 13 nous donne un aperçu sur les activités du centre.

Tableau 13 : Activités du CNC de Ndaldaly au mois d'Avril 1999

Indicateur	Niveaux attendus	Niveaux réalisés
Pourcentage des jours de rupture	0	21 %
Distribution d'aliments	90 %	55,6
Enfants pesés	90	96,6
Présence aux causeries	80	78,2
Ponctualité aux causeries	80	44,9
Détérioration nutritionnelle	□ 10	4,8
Référence des enfants détériorés	90	100
Visité à domicile des mères des enfants détériorés	90	100
Entretien individuel pour les mères d'enfants détériorés	90	100
Pourcentage de récupération nutritionnelle	70	58,7

Le CNC de Bargny Guedj

C'est le 16 décembre 1997 que le CNC de Bargny Guedj a démarré ses activités qui consistent principalement en la récupération nutritionnelle des enfants (cf. tableau 14). Le centre couvre une superficie de 200 m² dont 51 m² de surface bâtie. Il est équipé en matériels audiovisuels et didactiques.

Il convient de préciser que le centre est implanté près d'un canal à ciel ouvert, entraînant ainsi des nuisances (présence de mouches). Mais, dans l'ensemble, les locaux sont bien entretenus. Toutefois, l'élévation du mur de clôture, le pavage de la cour, la peinture, le carrelage des salles et l'informatisation des données seraient bénéfiques pour la population des quartiers polarisés, à savoir Diandia, Gouye Dioulankar, Niayène, Gounou, Ndiaga samb, Nianguène... Ainsi, il pourrait rapporter plus de 15 000 Francs CFA par mois.

Tableau 14 : Activités du CNC de Bargny Guedj de janvier à avril 1999

Indicateurs	Niveaux attendus	Mois 1 (Janvier)	Mois 2 (Février)	Mois 3 (Mars)	Mois 4 (Avril)
Pourcentage des enfants pesés	90	98,75	99,37	99,37	99,75
Pourcentage d'assiduité aux causeries	80	85,76	89,03	80,12	70,82
Pourcentage d'assiduité aux	80	60,21	71,40	68,07	59,30
Pourcentage des causeries effectuées	90	100	100	100	100
Pourcentage de distribution d'aliments	90	77,38	90,11	59,19	61,62
Pourcentage de jour de rupture	< 10	0	0	40,90	25
Pourcentage d'enfants malnutris		55,34	45	39,37	23,89
Pourcentage d'enfants au rouge		6,91	4,37	36,25	21,38
Pourcentage de détérioration nutritionnelle	< 10	3,24	1,87	1,81	2,51
Pourcentage de récupération nutritionnelle	Mois 1 = 10 Mois 2 = 20 Mois 3 = 40 Mois 4 = 70	25,12	39,11	46,73	67,67

Le CNC de Gouye Daga

Il polarise les habitants des quartiers de Kip Carrière, Gouye Daga, Santhiou Guedj et Ndiolmane. Les locaux sont assez bien entretenus. Le centre est fonctionnel

depuis décembre 1998. Les consultations ont rapporté 98 250 Francs CFA. Cependant, le centre manque de ressources financières et de vivres.

Le CNC de Ndiolmane

Fonctionnel depuis 1998, le centre occupe une superficie 150 m². Il polarise les quartiers de Santhiou Guedj, Ndiolmane et Gouye Daga.

Le personnel du centre est confronté à des problèmes tels que : l'insalubrité de la périphérie durant l'hivernage, la détérioration de la menuiserie (bancs et chaises) et le manque de ressources financières.

3.3.2.5. LES CIMETIÈRES

Les sept (7) cimetières de Bargny sont implantés dans les quartiers suivants : Ndiolmane, Mboth, Santhiou Guedj, Ndaldaly, Kip, Minam et Sindou. Ils ont tous été construits grâce aux efforts combinés des populations locales et de la commune. Il convient de préciser qu'il s'agit de cimetières musulmans dont les dates de construction restent inconnues.

Le cimetière de Ndiolmane

Il est établi sur un terrain à cheval sur le domaine national et le domaine public maritime. Son aménagement a coûté 2 000 000 de Francs CFA. Il couvre une superficie de 1000 m² entourée d'un mur en très mauvais état de 430 m de long et de 1,70 m de haut. La reprise du mur de clôture et la construction d'une mosquée seraient bénéfiques pour populations des quartiers de Ndiolmane et de Gouye Daga qu'il polarise.

Le cimetière de Santhiou Guedj

Il couvre 5000 m² du domaine public maritime. La construction du mur de clôture long de 300 m et haut de 1,5 m ainsi que des deux portes d'entrée a nécessité la somme de 1 500 000 Francs CFA. Ce cimetière polarise les quartiers de Santhiou Guedj, Ndiayène, Bayé, Gouye Ndiandia, Guène et Marnane. 3000 m² sont encore disponibles au niveau de ce cimetière qui est mal entretenu. La construction d'un bloc administratif et la réhabilitation du mur s'imposent.

Le cimetière de Ndaldaly

Il occupe 1500 m² du titre foncier n°1650R. Il est entouré d'un mur de 160 m de long et de 1,5 m de haut. L'état du mur et du portail d'entrée est défectueux. Leur réhabilitation est nécessaire. Leur construction avait coûté 1 000 000 de Francs CFA. Ce cimetière qui polarise les quartiers de Ndaldaly, Missirah, Bargny Guedj, Cité 1 et Diamalaye dispose encore de 750 m² qui pourraient servir à la construction d'une mosquée et d'un bloc administratif.

Le cimetière de Mboth

Sa mise en place sur un terrain du domaine public a coûté 3 millions F CFA. Avec ses 7500 m² de superficie, il est le plus grand cimetière de la ville. Il est clôturé par un mur en bon état de 400 m de long et de 2,5 m de haut. Les quartiers polarisés sont : Mboth, Kip et Missirah. La superficie restante est évaluée à 3700 m².

Le cimetière de Kip Carrière

Ce cimetière qui polarise les quartiers de Kip Carrière, Darou 1, Darou 2 et Darou 3 n'est plus fonctionnel. Il est établi sur 400 m² du domaine national sans aucun aménagement. Pour pouvoir utiliser ses 50 m² restante, sa réhabilitation s'impose.

Le cimetière de Minam

Couvrant 1200 m² du domaine public maritime, ce cimetière qui ne compte aucun aménagement (pas de mur), doit être délocalisé car étant menacé par l'avancée de la mer.

Le cimetière de Sindou

Son aménagement a nécessité un financement d'un million F CFA. Il est entouré par un mur de 250 m de long et de 2 m de haut et couvre une superficie de 3500 m² dont les 800 ne sont pas encore utilisés. Il est bien entretenu.

Le tableau 15 révèle que les cimetières de Bargny connaissent des problèmes de dégradation notamment au niveau de la maçonnerie. Les travaux de réhabilitation et les besoins en ouvrages se résument comme suit :

- reprise des murs de clôture (à Ndiolmane, Santhiou Guedj et Ndaldaly) ;
- construction d'une mosquée et d'un bloc administratif (à Ndiolmane, Santhiou Guedj et Ndaldaly avec 225 000 000 de francs CFA environ) ;
- construction d'une mosquée et d'un bloc administratif à Mboth et à Sindou
- construction d'une clôture à Kip et Minam.

Tableau 15 : Cimetières de la commune de Bargny

Localisation	Situation foncière	Origine financement	Coût global	Maître d'œuvre	Superficie totale	Existence clôture	Type de clôture	Longueur clôture	Hauteur clôture	Etat clôture	Aire de polarisation	Niveau de maintenance	Type de dégradation	Travaux de réhabilitation et besoins en ouvrage	Superficie restante m2
Ndiolmane	DN et DPN	Pop locale et commune	2 M	Pop et commune	100	oui (à moitié)	Mur	130 m	1,70 m	mauvais	Ndiolmane Gouye Daga	Mauvais	maçonnerie du mur	- reprise mur de clôture - construction d'une mosquée et d'un bloc admin. De 75 millions	600 m2
Santhiou Guedj	DPN		1,5	Commune et Pop.	5000	oui (2 portes Est et Ouest)	Mur	300	1,5 m	mauvais	Santhiou Guedj, Ndayène, Baye, Gouye Ndiandia, Guène, Marnane	mauvais	maçonnerie du mur	-reconstruction du mur - construction d'une mosquée et d'un bloc admin. 75 millions	3000
Ndaldaly	Titre foncier N° 1650		1		1500	oui (1 portail)	mur	160	1,5	mauvais	Ndaldaly, Missirah, Bargny Guedj, Cité1, Diamalaye	acceptable	- maçonnerie du mur, menuiserie métallique du portail	-reconstruction du mur - construction d'une mosquée et d'un bloc admin.	750
Mboth	DP		3		7500	oui	mur	350	2,5	acceptable	Mboth, Kip, Missirah	bon		- construction mosquée 30 millions (clôture)	3700
Kip	DN		0	néant	400	non					Kip Carrière, Darou 1, 2, 3	mauvais	Le cimetière n'est plus fonctionnel	- réhabilitation totale 30 millions (clôture)	50
Minam	DPN		0	néant	1200	non					Minam	mauvais	Le cimetière risque d'être englouti	- délocalisation 30 millions (clôture)	300
Sindou	DPN		1 million	Commune et Pop.	3500	oui	mur	250	2	acceptable	Sindou	bon		- construction d'une mosquée et d'un bloc admin.	800

CARTE 12 : EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL

3.3.3. LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont au nombre de neuf (9) : l'hôtel de ville, la salle des fêtes, le théâtre de verdure, la police municipale, la direction des services techniques et le service d'hygiène.

Le théâtre de verdure et la salle des fêtes se situent dans la même enceinte et occupent 4564 m². Il en est de même pour l'hôtel de ville, la direction des services techniques municipaux et la police municipale qui occupent 2226 m².

3.3.3.1. L'HÔTEL DE VILLE

C'est un bâtiment neuf construit en 1993 par l'AGETIP dans le quartier Ndiayène, sur le titre foncier n° 1711R. La Banque Mondiale, la commune et l'AGETIP ont financé sa réalisation qui a coûté 80 000 000 de Francs CFA. Le bâtiment couvre une surface bâtie de 800 m² et abrite des bureaux distincts pour : le maire, le secrétaire général, l'officier d'état civil, le responsable des ressources humaines, le responsable des affaires domaniales, le chef des affaires administratives et financières.

L'hôtel de ville offre différents services payants qui permettent d'accroître les ressources financières de la municipalité. L'état civil peut procurer 1 790 000 F CFA par an et les vidanges 900 000 Francs CFA par an en moyenne.

Les installations ne souffrent d'aucune dégradation car elles sont bien entretenues.

3.3.3.2. LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST) ET LA POLICE MUNICIPALE

Les locaux abritant ces deux services sont construits dans le quartier Ndiayène sur le titre foncier n° 1711R, dans la même enceinte que l'hôtel de ville. Le bâtiment qui les abrite faisait office de résidence du délégué du Gouverneur Général durant l'ère coloniale.

Il couvre une surface totale bâtie de 305 m². La réhabilitation de tous les corps d'état s'impose de même que la construction d'une autre direction et d'un garage municipal pour un montant de 80 000 000 de F CFA environ et d'une nouvelle police municipale pour près de 60. 000.000 de F CFA.

3.3.3.3. LE THÉÂTRE DE VERDURE

Il a été construit en 1993 par l'AGETIP dans le quartier de Ndiayène, sur un terrain faisant partie du titre foncier N° 1927R. Sa réalisation a nécessité un financement de 30 000 000 de Francs CFA octroyé par la Banque Mondiale et la commune. Couvrant une superficie de 4564 m², le théâtre de verdure dispose d'une aire de spectacles et d'une salle d'animation, le tout représentant une surface bâtie de 1262 m². Son aire de polarisation s'étend à toute la commune. Cette infrastructure est souvent donnée en location à des organisations communautaires et à des particuliers à un tarif de 13 000 F CFA fixé par le conseil municipal. Elle peut donc générer 500 000 Francs CFA par an en moyenne.

Le théâtre de verdure n'est pas bien entretenu. La menuiserie, l'installation électrique et la clôture sont en mauvais état. De plus, des problèmes de gestion sont relevés par les autorités administratives.

La reprise du mur de clôture et la réhabilitation du bâtiment abritant le théâtre s'avèrent nécessaires après six ans d'existence seulement. Les travaux devraient coûter environ 30 000 000 de francs CFA.

3.3.3.4. LA SALLE DES FÊTES

Elle occupe les locaux de l'ancienne maison des jeunes qui a été construite en 1973 avec 4 millions F CFA représentant avec un don octroyé à la commune Rufisque/Bargny. La municipalité en a pris possession en 1990 et l'a transformée en salle des fêtes. La salle des fêtes est bâtie sur 102 m² du titre foncier n°1927R.

L'entretien et la gestion correcte des installations qu'elle abrite font défaut. La salle de spectacles, la loge du gardien, la salle d'animation et le bloc sanitaire sont dans un état de dégradation avancé.

Rentabilisée par le même système de location que celui du théâtre de verdure, la salle des fêtes située dans le quartier Ndiayène polarise toute la ville. Elle peut rapporter à la commune 460 000 Francs CFA environ par an.

La construction d'un logement pour le gardien et la réhabilitation du bâtiment principal avec 4 millions F CFA rendraient cet équipement beaucoup plus fonctionnel.

3.3.3.5. LE SERVICE D'HYGIÈNE

Appelé couramment " poste de santé Ndiaye Diouf ", le service d'hygiène se trouve dans la même enceinte que la maternité de Mboth. Les deux bâtiments occupent 1149 m² du titre foncier n° 1927. Sa construction a coûté à la commune et à ses administrés, la somme de 10 000 000 de Francs CFA.

Le service d'hygiène, qui a comme objectif la promotion de la salubrité publique ainsi que de la santé collective et individuelle, polarise toute la commune de Bargny. Son bon fonctionnement est entravé par l'inexistence de réseaux d'adduction d'eau, d'électrification et de téléphone ainsi que le défaut d'entretien des locaux. Une somme de 15 000 000 de Francs CFA devra être dégagée pour le raccordement aux réseaux précités et la construction d'un logement pour le chef de poste.

En conclusion, la carte 13 sur les équipements montre que ceux-ci sont concentrés dans les trois quartiers centraux que sont Ndiayène, Mboth et Ndaldaly.

3.3.4. LES ÉQUIPEMENTS MARCHANDS

Est considérée comme équipement marchand, toute installation publique aménagée et dont l'exploitation génère des ressources pour la ville.

A Bargny, les équipements à caractère marchand sont : le marché central, la galerie artisanale, l'aire de transformation des produits halieutiques, l'esplanade qui sert

d'abattoir, l'arrêt des cars faisant office de gare routière, la gare ferroviaire, la guérite et le marché de la gare.

3.3.4.1.LA GARE FERROVIAIRE

La gare ferroviaire n'est plus fonctionnelle car les trains ne s'arrêtent plus à Bargny. Ses installations aménagées en 1936 dans le quartier de Ngoude (500 m du centre-ville) existent toujours : un bureau, deux logements pour le chef de gare et son adjoint et une véranda.

Une fois réfectionnée, cette gare devrait sortir de sa situation de léthargie si les autorités compétentes la prenaient en compte dans l'organisation des itinéraires et horaires des trains.

3.3.4.2. LA GARE ROUTIÈRE

Il n'existe pas de gare routière à proprement parler à Bargny mais un arrêt de cars, sans aucun aménagement , sur la route nationale.

CARTE 13 LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET MARCHANDS

3.3.4.3. LE MARCHE CENTRAL

Localisé dans le centre ville, plus précisément dans le quartier de Ndaldaly, le marché central couvre une superficie totale de 3940 m² située sur le titre foncier n° 1927R. Il compte 108 cantines, un édicule public et quelques télécantines soit une surface bâtie de 1270 m². La date de sa construction reste imprécise, mais nous pouvons retenir qu'en 1963, il était géré par la commune de Grand Dakar et comptait seulement 12 cantines. Il polarise surtout les quartiers de Darou 1, Cité, Mboth, Ndiayène et Marnane.

Le marché central est aujourd'hui la propriété de la commune de Bargny qui y a investi près de 25 000 000 de francs CFA pour l'aménager (éclairage public, eau courante, sanitaires, nouveaux magasins, système de précollecte des ordures avec trois bacs).

Ouvert de 7h à 22h, il polarise surtout les quartiers de Darou I, Cité, Mboth, Ndiayène, Marnane, etc. Il offre divers services tels que la restauration, la récupération, la métallurgie... Bien qu'il soit bien entretenu, le marché central n'est pas réellement valorisé. Il souffre notamment de la concurrence des étals de quartiers, mais il constitue néanmoins une source de recettes non négligeable pour la commune. La location des souks et le paiement des droits de place a rapporté par exemple 6 408 200 de Francs CFA en 1998.

Un projet de reconstruction du marché (avec 206 cantines et 69 étals) est à l'étude. Mais, la priorité aujourd'hui pour les commerçants est la reprise du second œuvre au niveau de l'édicule et le renforcement du réseau d'éclairage public pour un coût global de 13 000 000 de Francs CFA environ.

3.3.4.4. LE MARCHE DE LA GARE

Il a été construit en 1995 par l'AGETIP grâce à un financement de 60 000 000 de F CFA de la Banque Mondiale, de l'AGETIP et de la commune. D'une superficie de 850 m², le marché de la gare dispose de 38 cantines, 120 étals, trois lampadaires électriques, deux portails d'entrée, un édicule public et d'une cabine téléphonique.

Il convient de rappeler que le marché n'est pas encore fonctionnel en raison notamment des difficultés d'établir des échanges commerciaux (le train marchandise " Express " ne s'arrête pas à Bargny) et du manque d'eau courante.

Le marché de la gare devrait polariser les quartiers de Darou 1, Kip, Mboth etc. Les activités qui y sont représentées sont : la confection, la restauration, la coiffure, l'habillement et le commerce des denrées de première nécessité...

L'aménagement des voies d'accès (par rapport à la route nationale 1) et la stabilisation de sa périphérie contribueraient à une meilleure valorisation de ce marché situé à 500 m du centre ville.

3.3.4.5. LA GALERIE ARTISANALE

D'un coût global de 128 millions, la galerie artisanale de Bargny a été construite en 1995 par l'AGETIP. Située sur la route nationale n° 1 (domaine public), plus précisément dans le quartier Marnane, sa réalisation n'a été possible que grâce notamment à un financement de la Banque Mondiale.

Couvrant une superficie totale de 4338 m² pour une surface bâtie de 927 m², la galerie dispose de deux modules de restauration rapide, d'un bloc administratif, d'un édicule public, de 20 boutiques, d'un poste de sécurité, d'une bouche d'incendie, de deux extincteurs, de deux bureaux, de voies bitumées et de l'éclairage public.

Propriété de la commune, cette infrastructure très bien entretenue est mise en gérance moyennant 600 000 F CFA par mois. Cependant, elle est loin d'être entièrement fonctionnelle. La plupart des boutiques sont fermées faute de clients. Les touristes ne s'arrêtent pas à Bargny et la population locale fréquente peu les lieux. La solution consisterait donc à promouvoir la destination Bargny. Par ailleurs il est prévu d'y aménager des abris et un parking d'une valeur de 100 000 000 de F CFA.

3.3.4.6. L'AIRE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Construite sur le domaine public maritime, plus précisément dans le quartier de Bargny Guedj, l'aire de transformation des produits halieutiques a été construite en 1995 par l'AGETIP. Son financement d'un montant de 190 000 000 de Francs CFA a nécessité un premier apport de la Banque Mondiale, de la commune et de l'AGETIP et un second de l'Agence Française de Développement, de la commune et de l'AGETIP. D'une superficie de 12 780 m², l'aire de transformation comporte différentes installations dont des aires de préparation, de stockage, de stationnement, de saumurage, de séchage et de braisage.

Les usagers, qui viennent surtout des quartiers limitrophes de Gouye Dioulankar, Bargny Guedj, Gounou, Ndiandia, Diaga Samb, Santhiou Guedj, Gouye Daga, se cotisent pour faire face aux charges de gardiennage, aux factures d'eau et d'électricité et à la location des installations au taux forfaitaire de 45 000 F CFA par mois.

Un financement de 80 000 000 de Francs CFA devra être dégagé pour remblayer la périphérie sujette à des inondations et aménager des abris contre l'insolation. Par ailleurs, la construction d'un quai de pêche et d'un magasin frigorifique y sont prévus.

3.3.4.7. LA GUÉRITE

Financée et construite en même temps que la galerie artisanale, la guérite située dans le quartier de Mboth couvre 82 m² et comprend un bureau de collecteur, une cellule de garde à vue, un bureau des eaux et forêts et un bloc sanitaire.

Il convient de souligner que depuis 1998, les capitaux générés par la guérite sont répartis comme suit entre les communes de la région de Dakar : 40 % pour Bargny,

20 % pour Rufisque, 20 % pour Pikine, 10 % pour Guédiawaye et 5 % pour Sébikotane.

La guérite constitue la principale source de revenus de la commune. En effet, le montant cumulé des droits de place à la guérite et au marché est de 36 millions par an en moyenne et du droit de stationnement sur la voie publique de 25 millions en moyenne.

L'aménagement d'une aire de stationnement de gros porteurs la rendrait beaucoup plus fonctionnelle.

3.3.4.8. L'ABATTOIR

Ce qui fait office d'abattoir est en réalité une esplanade localisée au niveau du parc à bestiaux appelé couramment " fourrière " .

La carte 15 montre que les équipements marchands sont essentiellement localisés le long de la RN1, à l'exception de la Centrale d'Achat du PAGPF à Missirah, le marché central de Ndaldaly et l'aire de transformation des poissons de Bargny Guedj.

3.3.5. LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

La carte 14 des équipements sanitaires et scolaires révèle que ceux-ci sont constitués par une maternité, deux cabinets médicaux privés (Mansour Sy et Diène Pathé Ndoye) et par cinq postes de santé (dont celui du camp militaire “ Moussa Dioum ”).

Les infrastructures sanitaires sont relativement bien réparties dans l'espace. Il convient toutefois de noter que celles situées dans le camp militaire et au quartier Kip sont assez éloignées du centre-ville et ne sont pas bien desservies par les voies et moyens de communication. Néanmoins, elles sont toutes fonctionnelles et polyvalentes.

3.3.5.1. LES POSTES DE SANTE

Plusieurs services sont concentrés dans les postes de santé : Planning Familial, Programme Élargi de Vaccination, consultations prénatales, soins de santé primaires, soins de santé maternelle et infantile (bien-être familial, nutrition, hygiène...).

Malgré cela, il existe à Bargny une inadéquation entre les besoins de la population, les infrastructures et le personnel disponible. Cette situation découle d'un problème de qualification professionnelle. Seul le camp militaire dispose d'un médecin. Les postes de santé sont gérés par des femmes (agents sanitaires, sages-femmes) qui ne sont pas toujours disponibles (à cause notamment des cérémonies familiales). De plus, beaucoup de considérations culturelles font que les hommes sont réticents à l'idée de dévoiler leurs peines et maladies devant les personnes de sexe féminin.

La fréquentation des postes de santé est moindre si on la compare à celle du dispensaire du camp militaire. L'explication réside dans le fait qu'au niveau des postes de santé, les malades doivent payer les consultations (ticket de 50 à 200 F CFA) alors qu'elles sont gratuites au camp. Toutefois, le patient est tenu d'apporter son propre matériel (compresses, coton, alcool, etc.). Seuls les postes de santé de Missirah et de Bargny Guedj sont bien fréquentés en raison de la densité de la population du centre-ville.

Les tableaux 16 et 17 présentent les structures sanitaires en fonction de leur localisation mais surtout de leur niveau d'équipement.

Dans l'ensemble, les infrastructures sanitaires de la commune de Bargny sont en bon état. Elles ont été construites durant les années 1990. Les quelques dégradations notées sont causées par l'exploitation des carrières dont les vibrations se font sentir au niveau du poste de santé du quartier Kip (délabrement des portes, vitres et murs). A Missirah, la présence d'une nappe phréatique peu profonde altère l'étanchéité des fosses septiques.

CARTE 14 EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SANITAIRES

Tableau 16 : Identification des équipements sanitaires

Nom équipement	Type	Localisation	Date de construction	Origine financement	Coût global	Maître d'œuvre	Superficie totale en m ²	Superficie bâtie en m ²	Situation foncière	Différentes installations	Personnel	Recettes annuelles	Intervention par moi
Kip Carrière	Poste et maternité	Kip Carrière	1994	Banque Mondiale, PDRH	12 millions	Entrepreneur sénégalais	1435	347	DN	1 bat de 6 salles, 1 logt de chef poste	1 infirmier 3 aides	1,2 millions	210
Bargny Guedj	poste	Bargny Guedj	1995		40 millions	AGETIP			DPM		1 infirmier, 3 ASC	233150F Avril	75
Missirah	poste	Missirah	1996		40 millions	AGETIP			TF N° 1650		1 infirmier 4 ASC	246960 F Avril	887
Ndiolmane DN	poste	Ndiolmane	1995		12 millions	Commune			DN		1 infirmier 4 aides	720000	250
Mboth	maternité	Mboth	1997	KFW, commune Bargny	85 millions	Commune	2630	252	TF N° 1927		2 sages femmes, 2 filles de salle, 2 vendeurs (tickets et méd.), 1 chauffeur	1,1 millions	100
Sérigne Mansour Sy	cabinet médical (privé)	Cité	1998	Fonds propres	8 millions	Entrepreneur sénégalais	70	30	Maison louée		1 médecin, 1 sage femme	1,1 millions	160
Camp Militaire Moussa Dioum	infirmerie	Camp militaire Moussa Dioum		MFA, MSP	7 millions (sans les équipts.)	MFA, MSP		60	TF N° 845				
Pathé Diagne Ndoye	cabinet médical	Ndiayène	1959	Fonds propres			600	300	TF		1 infirmier, 1 aide		

Tableau 17 : Répartition des infrastructures sanitaires selon leur niveau d'équipement

Nom équipement	Bloc sanitaire	Salle consult	Salle Consult	Salle pansement	Eau courante	Eclairage public	Disposition traitement	Clôture	Téléphone	Lieu de culte	Système gardien	Déchets bio-médicaux	Dispositif collecte	Salle hospitalisation	Ordures ménagères	Ambulance
Kip Carrière	0	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non
Bargny Guedj	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non
Missirah	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	non
Ndiolmane DN	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non
Mboth	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	non	non	oui	oui	oui
Sérigne Mansour Sy	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non
Camp Militaire Moussa Dioum																
Pathé Diagne Ndoye	oui	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	non	non

3.3.6. LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune de Bargny compte 19 établissements scolaires : dix écoles élémentaires, deux collèges d'enseignement moyen général (l'un public et l'autre privé), un collège public d'enseignement moyen pratique, quatre écoles préscolaires (2 publiques et 2 privées) et deux écoles privées (un primaire et un préscolaire).

La répartition des établissements sur le plan spatial montre que ceux-ci sont plutôt localisés dans les quartiers de Ndaldaly et Missirah (cf. carte 14). Les quartiers Bargny Guedj, Miname, Ndiolmane et Marnane ne disposent d'aucun équipement scolaire.

Ces équipements ont été construits grâce aux efforts combinés de la population locale, des autorités gouvernementales et des bailleurs de fonds : l'Association des parents d'élèves, la municipalité de Bargny, le Conseil Régional de Dakar, la Communauté Urbaine de Dakar, le Ministère de l'éducation nationale par le biais de la direction de la construction scolaire, le royaume de Belgique, la coopération japonaise, le Fonds Européen de Développement, la coopération française, les Pays Bas, l'ONG Aide et Action, la BAD, le Fonds nordique de développement, le ministère des forces armées et la SOCOCIM. Seule la garderie d'enfant " Khady Ndiaye Diouf " est sous la tutelle du Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, toutes les autres écoles étant rattachées à l'inspection départementale de Rufisque (Ministère de l'Education Nationale).

La scolarisation de la population de Bargny a commencé bien avant les indépendances. En effet, l'école mixte A & B a été construite en 1922. D'autres datent de la première décennie de l'indépendance : école primaire Bargny Filles (1960), Sindou (1962), Mervi (1964), Seck Guèye (1966). Les établissements scolaires de Bargny totalisent 6955 élèves.

Les établissements les plus fréquentés sont les écoles primaires suivantes : Ndaldaly 1006 élèves, Bargny Filles : 835, Bargny Mixte A : 832. Les élèves sont encadrés par 145 professeurs et 16 surveillants, soit un ratio de 1 enseignant pour 71 élèves.

Les établissements scolaires dont les coûts de construction varient de 3 à 50 millions sont équipés à des degrés divers. Les 19 écoles de Bargny comptent au total 134 salles de classe, 2473 tables bancs, 403 chaises et 54 armoires (cf. tableau 18). Ainsi, les ratios sont de 4 élèves par table banc, 3 armoires par école et 0,80 chaise par enseignant. Par ailleurs, plusieurs écoles ne disposent pas d'infrastructures communautaires de base, à savoir les boxes toilettes (3/19) à plus forte raison d'électricité (9/19), d'eau potable (4/19) ou de téléphone (12/19).

Tableau 18 : Répartition selon le niveau d'équipement et le nombre d'élèves

Nom établissement			Table banc	Salle de classe	Nombre d'élèves	Nbre élèves /classes
Seck Guèye	Primaire	Missirah	326	12	831	69

Bargny Fille	Primaire	Ndaldaly	305	15	835	56
Mixte A	Primaire	Ndiayène	278	12	832	69
Mervi	Primaire	Naldaly	248	11	1006	91
Darou II	Primaire	Kip carrière	200	9	537	60
Sindou	Primaire	Sindou	139	8	304	38
Mboth 2	Primaire	Missirah	120	4	328	82
Mixte B	Primaire	Ndiayène	115	6	401	67
Primaire Castor 3 SOCOCIM	Primaire	Kip carrière	112	6	312	52
Primaire Camp Moussa Dioum	Primaire	Kip carrière	101	6	210	35
Préscolaire Camp Moussa Dioum	Préscolaire	Kip carrière	40	3	76	25
Préscolaire Castor 3 SOCOCIM	Préscolaire	Kip carrière	20	3	28	9
Darou Salam	Préscolaire	Missirah	19	3	52	17
Keur Maanatu	Prescolaire et primaire	Ndaldaly	76	8	269	34
Yar Ak Xamié	Prescol. et primaire	Mboth	12	3	110	37
Khary Ndiaye Diouf	Prescol. et primaire	Missirah	6	1	97	97
CEMP	Moyen pratique	Missirah	137	13	58	4
CEM Général	Moyen	Naldaly	219	11	669	61

Dans l'ensemble, les équipements scolaires de la ville de Bargny présentent des dégradations significatives. Les problèmes les plus fréquents qui sont relevés concernent la menuiserie, la maçonnerie, la charpenterie, la peinture, la plomberie, l'assainissement et le raccordement aux réseaux électriques, d'adduction d'eau et de téléphone (cf. tableau 19).

Toutes les écoles sont confrontées à un manque notoire de ressources matérielles et financières nécessaires à leur bon fonctionnement. Dans certaines écoles les salles de classes sont insuffisantes, ce qui justifie souvent l'application du système des classes à double flux. Dans d'autres, le nombre de tables bancs est faible par rapport au taux de scolarisation du quartier. Les établissements situés près de la mer souffrent de l'effet néfaste de l'air marin sur leurs installations.

Il convient de noter que la commune, du fait de ses difficultés apporte une assistance de plus en plus réduite aux écoles, en ce qui concerne notamment la fourniture de cahiers et de boîtes de craie. De plus, le règlement de factures d'eau, d'électricité ainsi que des frais de gardiennage est de plus en plus difficile pour les communes.

Tableau 19 : Répartition des écoles selon leur niveau d'équipement

ETABLISSEMENTS	Electrification	Eau	Téléphone	Toilettes élèves	Toilettes personnel	Clôture
CEM Général	oui/bon	oui/bon	oui	6	2	oui
EMP	oui/Médiocre	oui/médiocre	oui	3	2	oui
Bargny Fille	oui/mauvais	non	oui	6	2	oui
Seck Guèye	oui/bon	oui/médiocre	oui	12	1	oui
Mboth 2	non	non	non	0	0	non
Mixte A	non	oui/médiocre	oui	12	0	oui
Mervi	non	non	non	0	0	non

Primaire Camp Moussa Dioum	non	oui/médiocre	non	4	4	non
Primaire Castor 3 SOCOCIM	non	oui/bon	non	4	4	oui
Sindou	non	oui/bon	non	3	1	oui
Darou II	non	oui/mauvais	non	4	0	oui
Mixte B	oui/médiocre	non	non	0	0	oui
Yar Ak Xamlé	oui/bon	oui/bon	oui	1	1	oui
Darou Salam	oui/excellent	oui/excellent	non	2	0	oui
Keur Maanatu	oui/bon	oui/bon	non	3	0	oui
Préscolaire Camp Moussa Dioum	oui/bon	oui/bon	non	3	1	non
Préscolaire Cator 3 SOCOCIM	non	oui/bon	non	3	1	oui
Khary Ndiaye Diouf	non	oui/bon	non	1	1	oui

Ainsi, les problèmes d'équipements scolaires et de dégradation du bâti concernent au moins seize écoles sur les dix neuf.

École primaire de Sindou

Construit en 1962 sur 3850 m² du domaine national, cet établissement est très vétuste. Des réparations y sont nécessaires au niveau de 5 classes : toitures, dallage des salles de classe et menuiserie (5 portes et 3 armoires). L'école est insuffisamment équipée en ce qui concerne notamment le téléphone et l'électricité, ce qui entrave son bon fonctionnement. Le matériel didactique fait également défaut, de même que les ressources nécessaires pour la mise sur pied d'un jardin scolaire, d'un poulailler, d'une aire de jeu, d'une bibliothèque et d'un système de gardiennage efficace. Enfin, en raison du fort taux de scolarisation du quartier, l'école primaire de Sindou devrait être agrandie.

École primaire Darou II (1980)

Ici, les réparations à effectuer portent sur la menuiserie (chaises, serrures, armoires, portes, bureaux), la plomberie et l'assainissement. L'existence de classes à double flux et les difficultés de paiement des factures d'eau constituent les problèmes les plus épineux.

École primaire de la Cité Castor (1996)

L'achèvement des toilettes, la réfection de la plomberie et l'achat de quelques tables bancs y sont nécessaires.

École primaire Bargny filles (1960)

Dans cet établissement, les dégradations relevées concernent la maçonnerie, la peinture, la menuiserie et la charpente de quatre salles de classes, les boxes toilettes et le local réservé au gardien. La réparation des tables bancs, des chaises, des armoires et de la plomberie s'impose également. Enfin, l'occupation illégale des alentours de l'école par des commerçants cause beaucoup de nuisances.

École primaire Mervi (1964)

Beaucoup d'équipements font défaut dans cette école : électricité, eau, téléphone, chaises, tables bancs, armoires, boxes toilettes, clôture, matériel bureautique et didactique. De plus, les toitures des salles de classes sont vétustes. Ainsi, maîtres et élèves travaillent dans des conditions très précaires.

École Franco Arabe "Yar ak xamle" (1998)

Cet établissement privé, qui n'a qu'une seule année d'existence, manque de soutien matériel et financier pour pouvoir atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

École d'Enseignement Moyen Pratique (1978)

Cet établissement souffre de vétusté. Par conséquent, de grosses réparations doivent y être effectuées à tous les niveaux : charpente, plomberie, peinture, maçonnerie (local gardien, boxes toilettes, magasin de direction), menuiserie (tables bancs, chaises, armoires, portes) assainissement (absence de fosse septique) et électricité. Pour rendre le centre plus performant, plusieurs infrastructures sont nécessaires : cantine scolaire, ateliers de travail, matériel audiovisuel, secrétariat, matériel logistique. De plus, le perfectionnement des formateurs et l'augmentation des filières pourraient contribuer à redynamiser le centre.

École mixte B (1992)

La réfection de la menuiserie, la maçonnerie et la charpente des salles de classes s'impose compte tenu de l'ancienneté des bâtiments. La construction de boxes toilettes, d'un bureau de direction, d'un magasin de direction et de six (6) autres salles de classes serait également souhaitable. Il convient de noter que la fréquentation anarchique du terrain de basket situé dans l'enceinte de l'établissement nuit au bon fonctionnement de celui-ci.

École préscolaire Keur Maanatu (1994)

Les travaux à effectuer dans cet établissement portent essentiellement sur la menuiserie (tables bancs, portes..) pour un coût de 700 000 Francs CFA environ et sur la charpente pour un coût de 400 000 F CFA. Le fonctionnement correct de l'école est entravé par le manque de matériel didactique (jouets, manège, tobogan), le non paiement de la scolarité des élèves, la concurrence des autres structures, etc.

Garderie Khary Ndiaye Diouf (1997)

Dans cette garderie, seuls quelques tables- bancs nécessitent d'être réparés.

École Maternelle Castors 3 SOCOCIM (1996)

Les réparations à effectuer dans cette école concernent la menuiserie (tables bancs, chaises, portes), les charpentes et l'assainissement des boxes toilettes. L'école n'est pas bien fréquentée à cause de son enclavement. De plus, le manque de ressources financières empêche la prise en charge d'un personnel subalterne.

École préscolaire camp Moussa Dioum (1991)

L'administration y est confrontée à un manque de ressources financières pour l'achat de matériels didactiques (jouets peintures, crayons). La réparation de la plomberie dans les boxes toilettes et de la menuiserie s'impose.

École Maternelle Darou Salam (1998)

Les travaux à effectuer dans cette école concernent la menuiserie (chaises, portes), la plomberie (accroître les points de prise), la maçonnerie (dallage) et l'assainissement (remblaiement des abords, drainage des eaux de pluie...).

Les investissements prévus concernant la réhabilitation des établissements scolaires (gros œuvre et second œuvre) et la construction de nouveaux ouvrages nécessitent un budget de 128 186 740 Francs CFA.

Au total, l'enquête auprès des établissements scolaires et leur environnement met en évidence les principaux aspects suivants :

- il y a plus de 60 élèves par classe pour les établissements primaires ;
- 48% des établissements sont dépourvus d'électricité ;
- 20% des écoles sont dépourvues d'eau ;
- 63% des écoles pas le téléphone ;
- il y a plus de 100 élèves pour une toilette.

3.3.7. LA VOIRIE

La principale fonction du réseau viaire est d'assurer les liaisons interurbaines, les connexions entre les quartiers et les dessertes à l'intérieur des quartiers. La longueur totale du réseau est de 62 950 km dont 28 550 km revêtue ou en couche sablée et 34 400 km en terre naturelle (cf. Tableau 20). Il n'existe pas de réseau en enrobés denses ou en latérite à Bargny.

Tableau 20 : Les principales caractéristiques de la voirie

N°	Quartier	Voies revêtues en bon état (ml)	Voies revêtues en mauvais état (ml)	Voies non revêtues en bon état	Voies non revêtues en mauvais état	PISTES	Total
1	Bargny Guedj	-	2550	-	-	3500	6050
2	Ndaldaly	-	5200	-	3050	-	8250
3	Missirah	1800	-	-	1400	-	3200
4	Mboth	-	3700	-	500	-	4200
5	Marnane	-	1900	-	200	-	1800
6	Ndiayène	750	850	-	200	-	1800
7	Santhiou Guedj	-	2000	-	1200	-	3200
8	Ndiolmane	-	2200	-	-	-	2200
9	Gouye Daga	-	650	-	-	-	650
10	Kip Carrière	-	2450	-	20750	-	23200
11	Minam	-	3800	-	4500	-	8300
12	Sindou	-	700	-	500	-	1200
	Total	2550	26 000	0	30 900	3500	62 950

Les principaux réseaux de liaisons interurbaines entre la ville de Bargny et les autres localités sont constitués par la voirie communale (c'est-à-dire le tronçon qui part de la route nationale 1, passe par le quartier de Gouye Mouride et se termine dans le quartier de Colobane) et la voirie classée représentée par la route Nationale 1. Le réseau de connexion entre les quartiers est représenté par la voirie communale ancienne et la voirie communale nouvelle.

La carte 15 révèle que la voirie revêtue en bon état, à l'exception de la route nationale 1, se limite aux quartiers Marnane, Ndiayène, Ndaldaly et Missirah.

Dans les autres quartiers (Kip carrière, Ndiolmane, Gouye Daga, Santhiou Guedj, Mboth et Bargny Guedj) toutes les voies revêtues sont en mauvais état. Cette dégradation des chaussées se manifeste notamment par la présence de nids de poule. Par conséquent, la réhabilitation des voies revêtues et la construction des voies en terre naturelle s'imposent.

CARTE 15 : LA VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

3.3.8. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le tableau 21 nous renseigne sur le nombre total de secteurs pour l'ensemble du réseau (secteurs modernes et secteurs standard) et leur puissance.

Tableau 21 : Répartition des différents secteurs Eclairage public (EP)

Poste Secteur	Foyers EP standard		Foyers EP Moderne		Total	
	Nombre	P(kw)	Nombre	P(kw)	Nombre	P(kw)
Bargny	143	14,38	63	25,2	206	39,58
Bargny Guedj	15	1,125	11	4,4	26	5,512
Santhiou Guedj	0	0	0	0	0	0
Bargny Kip	0	0	0	0	0	0
Bargny Diamalaye	0	0	0	0	0	0
Bargny Minam	12	1,92	0	0	12	1,92
Total	170	17,43	74	29,60	244	47,03

Foyers EP Standard : ce sont les lampadaires (poteaux) dans les quartiers.

Foyers EP Moderne : C'est sur la Nationale ; Boulevard Maurice Guèye.

Le réseau d'éclairage public comprend 244 secteurs soit 170 secteurs standard et 74 secteurs modernes. Ce qui représente 47,03 kw répartis entre les 2343 abonnés de Bargny, soit 20 kw pour l'administration et 27,03 kw pour les 2323. Pour le groupe 57 qui part de la boulangerie située à l'entrée de Bargny jusqu'à Sindou, la consommation en 1998 était de 1 004 128 kw/h soit un chiffre d'affaires de 99 096 151 FCFA.

La consommation annuelle du groupe 58 qui va du camp militaire au quartier de Kip est de 912 474 kw/h soit 89 690 740 F CFA. La consommation du 1^{er} trimestre 1999 s'établit comme suit :

- Janvier : 26 589 kw/h ;
- Février : 7 692 kw/h ;
- Mars : 219 674 kw/h.

Le taux de couverture est de 95 %. Seuls les ménages des nouveaux quartiers de Castors et de Kip ne disposent pas d'électricité. L'éclairage public est toutefois présent et réparti dans tous les quartiers notamment le long des axes routiers (cf. carte 15).

La SENELEC est confrontée à de nombreux problèmes à Bargny. En effet, beaucoup de câbles sont nus, ce qui favorise les incendies. Il faut donc protéger les câbles et procéder au renforcement et à l'extension du réseau.

3.3.9. L'ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement la commune de Bargny est confrontée à un déficit notable. Aucun réseau d'assainissement des eaux de pluies n'existe en effet dans cette ville. Le drainage y est de type naturel.

Les opérations d'assainissement se limitent à la collecte des ordures ménagères et la mise en place de latrines publiques dans les quartiers.

Le service d'enlèvement des ordures ménagères se limite au ramassage des ordures au niveau des dépotoirs placés le long des artères principales (cf. carte 16). Ce système de collecte privilégie les quartiers de Missirah, Mboth et Marnane.

Les latrines publiques sont assez bien réparties surtout dans les quartiers anciens (cf. carte 16). Les nouveaux quartiers Missirah et Kip Carrière sont mal desservis.

3.3.10. L'ALIMENTATION EN EAU

Bargny est alimentée par une conduite de diamètre 315 PVC qui prend sa source dans le secteur du Camp Marchand, à l'intérieur du verger Zaquaranda. Elle est raccordée sur une conduite de diamètre 400 en fonte qui alimente également Rufisque et qui est raccordée à la conduite de diamètre 1000 ALG (Adduction Lac de Guiers). Cette dernière est la conduite principale qui vient de Thiès pour alimenter Dakar. Elle passe par la route de Mbeuth, continue derrière la SOCOCIM, entre dans Bargny et en ressort par le littoral pour aboutir à Keury Kao (Rufisque).

Le réseau d'adduction d'eau est présent dans tous les quartiers mais est déficitaire dans les nouveaux quartiers de Kip Carrière et de Missirah. Il est complété par les bornes fontaines localisées surtout dans les quartiers anciens (cf. carte 17).

Les réseaux de distribution sont soit en fonte (pouvant durer 50 ans) ou en plastique PVC (10 ans) ou en amiante ciment (50 ans). Du point de vue pression, les conduites peuvent supporter jusqu'à 10 barres.

**CARTE 16 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES ET
REPARTITION DES LATRINES PUBLIQUES**

CARTE 17 : REPARTITION DES BORNES FONTAINES

3.3.11 LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Le nombre de ménages branchés au réseau téléphonique est de 392 soit un taux de couverture de 22%. Ce taux de desserte est encore insuffisant et les demandes ne sont pas entièrement satisfaites comme le montre le tableau 22 ci-dessous.

Tableau 22 : Situation des branchements au réseau téléphonique

Situation des branchements	Nombre
Branchements	392
Demandes réalisables	17
Demande non réalisables	8

Source : SONATEL, 1999

Les problèmes se situent surtout au niveau des demandes non réalisables. Dans plusieurs quartiers, en effet les quotas sont épuisés et la demande est supérieure aux possibilités de branchement. Aussi, un nouveau projet d'extension du réseau est à l'étude.

3.3.12. AUTRES EQUIPEMENTS DE LA VILLE DE BARGNY

En dehors des équipements gérés par la municipalité et qui constituent le patrimoine de la commune, il existe d'autres structures relevant de l'administration ou du secteur privé qui sont implantées dans la ville de Bargny.

3.3.12.1 L'AGENCE DE LA SENELEC

L'agence de la SENELEC est implantée dans le quartier de Darou 1. Elle couvre une superficie totale de 100 m². Cette agence qui a comme objectif l'électrification de tous les quartiers de Bargny est confrontée à la dégradation de ses réseaux.

3.3.12.2 L'AGENCE DE LA POSTE

La poste de Bargny sise au quartier Darou 1 a ouvert ses portes en 1985. D'une superficie bâtie de 62 m² pour une surface totale de 104 m², les locaux qui l'abritent sont pris en location par la direction générale de l'Institution.

Cette agence, qui polarise toute la ville de Bargny, a atteint ses objectifs d'acheminement du courrier, de collecte et d'épargne à 80 %.

3.3.12.3 L'AGENCE DE LA SDE

L'agence de la SDE, qui est localisée dans le quartier de Mboth, a débuté ses activités en 1998. Sa mise en place a nécessité un financement de 19.200.000 F CFA. Ses 400 m² de superficie sont occupés par un bâtiment principal de sept pièces couvrant une surface bâtie de 300 m².

L'agence polarise toute la commune de Bargny, Yène, Rufisque, Diass, Toglou, Popenguine et Ndayane. La SDE a atteint 70% de ses objectifs qui sont l'approvisionnement suffisant en eau potable et la satisfaction des demandes de

branchement. Le montant des recettes bimestrielles de l'agence s'élève à 64 285 738 Francs CFA environ.

La réalisation du projet sectoriel eau de la Banque Mondiale et l'augmentation des capacités des usines de Ngnith (Lac de Guiers) devraient réduire le déficit en eau constaté dans les localités polarisées par l'Agence SDE de Bargny

3.3.12.4. LE CINÉMA

Le local qui fait office de cinéma a été construit en 1958 dans le quartier de Mboth. C'est une infrastructure à caractère privé dont la réalisation a coûté 7 000 000 de Francs CFA. Ce cinéma, qui est à ciel ouvert couvre une superficie de 356 m². Il polarise tous les quartiers de Bargny et n'est réellement fonctionnel que durant les périodes de canicule. Les installations sont bien entretenues à l'exception du bloc sanitaire.

Les responsables sont confrontés à un certain nombre de contraintes telle que la mauvaise qualité des bandes de films et la période hivernale qui n'est guère propice à un bon déroulement des activités. Par conséquent, un financement de 2 500 000 F CFA est nécessaire pour la couverture de fauteuils et la reprise de la peinture.

3.3.12.5. LES PHARMACIES

La ville de Bargny ne compte que deux pharmacies, à savoir : la " Pharmacie Bargny " et la " Pharmacie Oumar Abdourahmane " situées respectivement à Diourhé et à Cité 1. Elles ont été réalisées grâce à des prêts de 30 à 40 millions Francs CFA octroyés à leurs propriétaires par les institutions bancaires.

La " Pharmacie Bargny ", première infrastructure du genre à s'implanter dans la ville, a ouvert ses portes en 1983. Elle couvre une superficie de 150 m² et compte deux pièces : l'une pour le stockage des médicaments et l'autre pour la vente. Elle polarise surtout les quartiers de Diourhé et de Marnane.

La « Pharmacie Oumar Abdourahmane » n'est fonctionnelle que depuis décembre 1996. Ses 220 m² de superficie sont occupés par des installations identiques à celles de la « Pharmacie Bargny ». Les quartiers polarisés par la « Pharmacie Oumar Abdourahmane » sont ceux de Ndaldaly, Darou et Missirah. Ses recettes mensuelles varient de 150 000 à 200 000 Francs CFA par mois.

4. DÉMOGRAPHIE ET BESOINS EN ESPACE

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION – PROJECTIONS

POPULATION EN 1998 ET PERSPECTIVES SUR 5, 10 ET 15 ANS

Au Sénégal, il n'existe que deux grands recensements nationaux de la population effectués par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DSP) : 1976 et 1988. Les autres données de population existantes sont des recensements administratifs ou les résultats de sondage ponctuels. Les statistiques de la DSP ont permis d'effectuer des projections à partir du taux moyen d'accroissement pour estimer la population de Bargny de 1999, 2004, 2009 et 2014.

La période 1961-1988 a été retenue pour établir les projections. Le taux d'accroissement moyen annuel pour cette période est estimé à 3,8 %. Ainsi, si l'évolution actuelle se maintient, on peut estimer la population additionnelle à 8433 habitants en 2004, 17152 en 2008 et de 28445 habitants en 2014 (cf. tableau 23).

Tableau 23 : Population de la commune de Bargny en 1999, 2004, 2009 et 2014

Indications	Taux 1961-1988	1999	2004	2009	2014
Population	3,8 %	37 967	46 400	55 119	66 412
Population additionnelle	-	-	8433	17152	28445

Source : DPS, projections à partir des données des recensements de 1976 et 1988.

4.2. BESOINS EN ESPACES AMENAGES (HORIZONS 5, 10 ET 15 ANS)

Les besoins en espace ont été déterminés sur la base d'une estimation fondée sur les normes d'aménagement et de planification. Ainsi, les ratios entre l'espace et les équipements nécessaires à l'hectare et le nombre d'habitants ont permis, à partir des superficies disponibles par types d'occupation en 1998, d'estimer les besoins en espaces aménagés et le nombre d'hectares supplémentaires par type d'occupation pour les 5, 10 et 15 ans à venir (cf. tableau 24).

Tableau 24 : Besoins en espace selon le type d'occupation en 2004, 2009 et 2014

Type d'occupation	Superficie en 1999 (ha)	%	Besoins		
			En 2004	En 2009	En 2014
			Nombre ha supplémentaires	Nombre ha supplémentaires	Nombre ha supplémentaires
Habitat	402,73	89,3	12,64	25,72	42,66
Grands équipements	14,36	3,1	2,52	5,14	8,53
Activités	1,9	0,4	0,5	1	1
Espaces verts	0	0	0,08	0,17	0,28
Voirie et espaces libres	31,8	7	5,05	10,29	17,06
Total surfaces	449,98	100	20,82	42,33	69,55

Ces estimations nous permettent de fixer les besoins de la commune à une moyenne de 133 hectares d'ici 15 ans pour une population de 66 412 habitants, à raison de 150 m² pour 10 personnes en moyenne par parcelle. Il faut souligner que la commune de Bargny ne dispose pas actuellement d'espaces verts. Les besoins dans ce domaine peuvent être estimés en 3,79 ha en 1999.

4.3. POPULATION PAR QUARTIER ET PAR TYPE D'HABITAT

L'estimation de la répartition de la population par quartier et par type d'habitat a été effectuée à partir de la population de 1998 (36 578 habitants) du nombre de ménages par quartier et du nombre moyen de personnes par ménage. Ces statistiques ont été rapportées à la superficie du quartier pour calculer la densité moyenne. La population par type d'habitat a été estimée à partir du nombre de ménages selon leur niveau d'équipement. Nous avons considéré les normes suivantes pour la classification de l'habitat :

habitat équipé équivaut aux ménages disposant à la fois d'un branchement en robinet intérieur, d'un branchement à l'électricité et de WC/fosse

habitat assez équipé concerne les ménages disposant de l'électricité ou d'un robinet intérieur ;

habitat sous équipé regroupe les ménages n'ayant ni robinet intérieur ni électricité.

Les résultats de cette classification reportés dans le tableau 25 révèlent que :

plus de 80% de la population des quartiers Kip Carrière, Santhiou Guedj et Minam ne disposent pas de branchements à l'eau ni à l'électricité ;

70% à 80% de la population des quartiers de Bargny guedj, Sindou et Missirah ne disposent pas de ces services ;

35% à 40% de la population des quartiers Gouye Daga, Ndiolmane et Ndiayène sont sous équipés ;

les quartiers ayant un taux d'équipement acceptable, avec au moins 70% de la population équipée à assez équipée, sont Ndaldaly, Marnane et Mboth.

Tableau 25 : La population par quartier et par type d'habitat en 1998

Quartiers	Equipé	% équipé	Assez équipé	% Assez équipé	Sous équipé	% sous équipé	Total population
1- Bargny Guedj	0	0	696	25	2042	75	2738
2- Ndaldaly	1279	14	5775	64	1928	21	8982
3- Missirah	0	0	165	30	379	70	544
4- Mboth	866	14	4125	65	1378	22	6369
5- Marnane	139	13	696	66	223	21	1058
6- Ndiayène	93	7	650	52	501	40	1244
7- Santhiou Guedj	0	0	113	11	938	89	1052
8- Ndiolmane	232	5	2784	60	1633	35	4650
9- Gouye Daga	186	7	1485	54	1058	39	2729

10- Kip Carrière	217	8	186	7	2209	85	2611
11- Sindou	167	14	139	12	882	74	1188
12- Minam	72	2	516	15	2826	83	3413
Total	3250	9	17330	47	15998	44	36578

Tableau 26 : IPIE

Tableau 26 : IPIE

Tableau 26 : IPIE

Tableau 26 : IPIE

Tableau 26 : IPIE

Tableau 26 : IPIE

5. DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

5.1. CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

5.1.1. CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU GLOBAL DE DESSERTE

Notre analyse porte sur les équipements de superstructures dont la gestion relève de la ville. Ce sont essentiellement les centres et postes de santé, les marchés, les terrains de sport et les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Pour ces derniers, même si certains d'entre eux comme les écoles préscolaires sont des structures privées, leur importance dans la desserte justifie leur prise en compte dans cette analyse.

Après les analyses sectorielles des différents types d'équipements, l'Inventaire pour la Programmation des Investissements et des Équipements (IPIE) a permis de faire le bilan des équipements existants dans chaque quartier (cf. Tableau 26). Ce bilan réalisé à partir de l'analyse des données concernant la population, l'occupation du sol, les équipements et les infrastructures permet d'établir des scores qualitatifs (nul, médiocre, passable, moyen et correct) et quantitatifs (0, 1, 2, etc.).

L'IPIE se traduit par une série de notes sectorielles selon le niveau d'équipement du quartier aboutissant à une note globale permettant l'établissement d'une hiérarchie.

L'indice d'équipement global par quartier (carte n°18) révèle la classification suivante :

- les quartiers Ndiayène et Missirah enregistrent les meilleurs scores ;
- le quartier Ndaldaly vient en deuxième position ;
- le quartier Kip Carrière est en troisième position ;
- les quartiers Sindou, Santhiou Guedj, Mboth et Bargny Guedj sont en quatrième position ;
- les quartiers Ndiolmane, Gouye Daga, Marnane et Minam ont les scores les plus bas.

CARTE 18 IPIE

5.1.2. CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU DE DESSERTE PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT

5.1.2.1 DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES

Les équipements scolaires

La ville possède 19 établissements comprenant quatre niveaux d'enseignement : préscolaire, primaire, secondaire et technique. Deux de ces établissements (Mboth et Missirah) comportent à la fois un cycle préscolaire et un cycle primaire.

La répartition des établissements scolaires montre une certaine disparité spatiale. Les quartiers les mieux lotis en matière d'équipements scolaires sont ceux de Missirah, Ndiayène et Ndaldaly suivis de Kip Carrière (cf. Tableau 27). Les quartiers déficitaires et dont la population est assez importante sont Minam, Bargny Guedj et Gouye Daga. Toutefois, le nombre moyen d'élèves par salle de classe est acceptable à l'exception des écoles des quartiers de Missirah et Ndiayène où il dépasse 60 élèves. En effet, les normes du ministère de l'Education fixe le nombre d'élèves à 60 par salle de classe.

Tableau 27: desserte par les équipements scolaires selon les quartiers

Quartiers	Préscolaire		Elémentaire		Moyen		Moyen technique	
	Nbre écoles	Nbre élèves par salle de classe	Nbre écoles	Nbre élèves par salle de classe	Nbre écoles	Nbre élèves par salle de classe	Nbre écoles	Nbre élèves par salle de classe
Bargny Guedj	0	-	0	-	0	-	0	-
Gouye Daga	0	-	0	-	0	-	0	-
Kip Carrière	2	61	3	49	0	-	0	-
Marnane	0	-	0	-	0	-	0	-
Mboth	1	37	1	37	0	-	0	-
Minam	0	-	0	-	0	-	0	-
Missirah	2	25	2	76	0	-	1	4
Ndaldaly	1	34	3	60	1	61	0	-
Ndiayène	0	-	2	68	0	-	0	-
Ndiolmane	0	-	0	-	0	-	0	-
Santhiou Guedj	0	-	0	-	0	-	0	-
Sindou	0	-	1	38	0	-	0	-
Total	6	30	12	60	1	61	1	4

Cette inégalité dans la desserte scolaire est confirmée par l'analyse des taux de scolarisation de la population selon les quartiers. La carte 19 montre que le taux de scolarisation est partout inférieur à 45% et varie selon les quartiers :

Marnane, Ndaldaly, Mboth, Ndiolmane et Santhiou Guedj ont les niveaux de scolarisation les plus élevés (entre 35% et 45%) ;

les quartiers qui ont les taux de scolarisation les plus bas sont Bargny Guedj, Gouye Daga et Kip Carrière. Ils ont une faible desserte en équipements scolaires.

L'enseignement préscolaire :

Les établissements d'enseignement préscolaire sont au nombre de six et sont implantés dans les quartiers de Missirah, Kip Carrière, Mboth, Ndaldaly et Gouye Daga. Les autres quartiers ne sont pas encore desservis.

L'enseignement élémentaire

L'analyse du nombre d'habitants par classe révèle les disparités suivantes (cf. Tableau 27) :

- les quartiers dont la population rapportée au nombre de classes est inférieure à 200 habitants sont ceux de Missirah, Ndiayène, Kip carrière et Minam ;
- le quartier de Ndaldaly à une desserte passable comprise entre 201 et 500 ;
- tous les autres quartiers ont une population supérieure à 500 habitants par classe : Bargny Guedj, Mboth, Marnane, Santhiou Guedj, Ndiolmane, Gouye Daga et Sindou.

Ainsi, on constate que les besoins en salles de classe ne sont pas totalement satisfaites notamment dans les quartiers de Ndiolmane, Mboth, Bargny Guedj et Santhiou Guedj qui ne possèdent pas d'établissements primaires. En 1999, pour une population scolarisable de 5954 habitants, il aurait fallu 99 classes. Or il n'existe que 89 classes de cycle élémentaire.

Les besoins en salles de classe pourraient augmenter si la tendance de l'évolution de la population scolarisable se maintient. En effet, les projections révèlent que la population scolarisable (âgés de 7 à 12 ans) sera de :

- 6909 en 2004 ;
- 7864 en 2009 ;
- 8819 en 2014.

Aussi, les besoins futurs, selon la norme établie par le Ministère de l'Éducation Nationale qui est de 60 élèves par classe, seront de 115, 131 et 147 classes respectivement pour les années 2004, 2009 et 2015 (cf. tableau 28).

Tableau 28 : Prévisions pour les années 2004, 2009 et 2014

Années	1999	2004	2009	2014
Population scolarisable	5954	6622	7416	8446
Classes nécessaires	99	110	123	141

L'enseignement moyen

L'enseignement moyen est dispensé dans un seul collège situé dans le quartier de Ndaldaly. Il a été construit en 1969 et compte 12 classes : trois classes pour chaque niveau de la 6^e à la 3^e pour un effectif de 669 élèves. Au-delà de la classe de 3^e, les élèves sont obligés de poursuivre leurs études à Rufisque ou dans d'autres villes du pays.

- L'enseignement moyen pratique

Le centre d'enseignement moyen pratique est localisé dans le quartier de Missirah et constitue l'unique école de formation technique de la commune.

CARTE 19 : TAUX DE SCOLARISATION

Les équipements sanitaires

La ville de Bargny dispose de cinq postes de santé (dont l'un appartient au camp militaire), une maternité, deux cabinets médicaux et un centre de santé.

La desserte médicale globale de Bargny s'élève, en 1999, à un poste de santé pour 7593 habitants. La ville ne dispose pas de centre de santé ni d'hôpital. Ce taux est acceptable si l'on se réfère aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Toutefois, il y a lieu de rappeler que les équipements sanitaires de la ville de Bargny desservent aussi la population des localités environnantes, d'où la nécessité de tenir compte de ce paramètre dans l'allocation des ressources sanitaires.

L'analyse de la répartition des équipements sanitaires montre également que la desserte médicale privilégie les quartiers de Ndaldaly, Kip carrière, Bargny Guedj et Ndiolmane (cf. tableau 29). Les quartiers déficitaires sont :

Mboth qui, pour une population supérieure à 6000 habitants, ne dispose pas de poste de santé et doit être polarisé par le poste de Missirah qui couvre en même temps la population de Ndaldaly ;

Gouye Daga, Marnane, Ndiayène qui sont théoriquement polarisés par le poste de santé de Ndiolmane.

Tableau 29 : La desserte par les équipements sanitaires selon les quartiers

Quartiers	Postes de santé		Centre de santé		Maternité		Cabinet médical	
	Nombre	Population à desservir	Nombre	Population à desservir	Nombre	Population à desservir	Nombre	Population à desservir
Bargny Guedj	1	8391	0	-	0			
Gouye Daga	0	-	0	-	0			
Kip Carrière	2	2612	0	-	1	1446		
Marnane	0	-	0	-	0			
Mboth	0	-	0	-	1	7190		
Minam	0	-	0	-	0			
Missirah	1	15895	0	-	0			
Ndaldaly	0	-	0	-	0			
Ndiayène	0	-	0	-	0		1	36578
Ndiolmane	1	9680	0	-	0			
Santhiou Guedji	0	-	0	-	0			
Sindou	0	-	0	-	0			
Total	5	36578	0	-	2	8636*		36578

* population féminine âgée de 15 à 49 ans

- *Les postes de santé*

Les postes de santé sont localisés dans les quartiers Bargny Guedj, Kip Carrière, Ndiolmane et Missirah.

Le poste de Bargny Guedj polarise les quartiers de Ndiaga Samb, Ndiayène, Gouye Dioulankar, Ngounou, Minam et Sindou. Il se situe à proximité du centre de transformation des produits halieutiques. Cela pose un problème d'insalubrité et d'hygiène. Celui de Kip Carrière polarise Castor 3, Darou 1 et Médinatoul Mounawara. Il s'y pose un problème d'évacuation des déchets biomédicaux. Quant au poste de Ndiolmane, il polarise les quartiers de Gouye Daga, Santhiou Guedj,

Ngoude, Ndouye Ndiandji, Ndiayène et Marnane. Enfin, le poste de Missirah polarise Missirah Kao, Missirah Diamalaye, Mbothi Lao, Mbothi Khewar et Santhiou Mboth.

Il convient de noter que tous ces postes de santé sont sous-équipés, aucun d'eux ne possédant ni ambulance, ni salle d'hospitalisation, ni téléphone.

- *La maternité*

Elle est la seule que compte la ville. Elle est située dans le quartier de Mboth. Elle polarise l'ensemble des quartiers notamment Mboth et Ndaldaly.

- *Le cabinet médical*

Il se localise au quartier Cité et polarise les quartiers de Santhiou Guedj, Ndiayène et Ndaldaly. Il ne comporte pas de salle d'hospitalisation et ne possède pas d'ambulance.

Les besoins en structures sanitaires

L'estimation des besoins en structures de soins pour les quinze prochaines années, sur la base des normes établies par l'OMS et appliquées par le Ministère de la santé, révèle une demande croissante si l'évolution actuelle de la population se maintient. Ces normes sont de :

- un hôpital pour 50 000 à 150 000 habitants ;
- un centre de santé pour 15 000 à 50 000 habitants ;
- un poste de santé pour 10 000 à 15 000 habitants ;
- un lit d'hospitalisation pour 500 habitants ; et
- un lit de maternité pour 50 naissances vivantes.

L'estimation à partir de ces indices nous permet d'évaluer les besoins en équipements sanitaires pour les cinq, dix et quinze prochaines années à (cf. tableau 30) :

- un hôpital ;
- un centre de santé ;
- 93, 110 et 133 lits de poste de santé.

Voir tableau 30 ci-dessous.

Tableau 30 : Situation actuelle et prévisions pour les années 2004, 2009, 2014

Désignation	1999 (existant)	2004	2009	2014
Hôpitaux	0	0	1	1
Centre de santé	1	1	1	1
Poste de santé	5	5	6	7
Lit d'hospitalisation au poste de santé	0	93	110	133

Les autres équipements

Ils concernent les équipements marchands, administratifs, socio-culturels et sportifs.

Les marchés

La ville de Bargny ne dispose que d'un seul marché fonctionnel : le marché central. Il est situé dans le quartier de Ndaldaly et polarise l'ensemble de la ville. Ses activités ne sont pas spécialisées ni en termes de quantité (du demi-gros ou micro-détail), ni du point de vue de la nature des produits vendus.

En raison de la croissance urbaine, la construction d'un autre marché devient nécessaire d'autant que le marché existant ne possède plus d'espace pour son extension.

Il existe également une galerie artisanale qui, comme son nom l'indique, est spécialisée dans le commerce de produits artisanaux.

Les équipements administratifs

Les équipements administratifs sont localisés essentiellement dans les quartiers de Ndiayène, Mboth et Ndaldaly.

Les équipements sportifs

Bargny ne dispose que d'un stade municipal dont la construction a commencé en 1995 et qui se situe dans le quartier de Kip Carrière. Il est inachevé, les aires de jeu n'étant pas encore aménagés. A l'exception de ce stade, la commune ne dispose que de deux terrains de sport situés dans le quartier de Missirah.

5.1.2.2. DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES

La voirie revêtue et non revêtue

La voirie revêtue

La ville de Bargny dispose dans l'ensemble, d'une voirie longue de 28 550 ml compte non tenu des pistes. Cette longueur concerne uniquement la voirie revêtue (en bon ou mauvais état). La répartition de ce réseau sur l'ensemble du territoire communal révèle des déséquilibres :

seuls les quartiers de Ndiayène et de Missirah sont dotés d'une voirie revêtue en bon état dont plus de 70 % concerne Missirah ;

les autres quartiers ne disposent que d'une voirie revêtue en mauvais état. C'est le cas des quartiers de Ndaldaly (5200 ml), Mboth (3700 ml), Bargny Guedj (2550 ml), Kip Carrière (2450 ml), Ndiolmane (2200 ml) Santhiou Guedj (2000 ml), Marnane (1900 ml), Ndiayène (850 ml), Gouye Daga (650 ml). La route qui mène à Sindou, longue de 4500 ml fait partie de cette voirie en mauvais état.

Ainsi, plus de 90 % de la voirie revêtue est en mauvais état. S'y ajoutent les nombreuses pistes qui, pour la plupart, sont des culs de sac d'où la nécessité de

procéder à un alignement. Il serait bon également de procéder à la réhabilitation de certains quartiers, notamment les plus anciens comme Bargny Guedj et Ndaldaly.

La voirie non revêtue

La voirie non revêtue est partout en mauvais état. Elle s'étend sur 20750 ml à Kip carrière, 1600 ml à Ndaldaly, 1400 ml à Missirah, 1200 ml à Santhiou Guedj, 500 ml à Mboth, 200 ml pour Marnane et Ndiayène , 4500 ml pour Minam et 500 m pour Sindou. Il s'avère nécessaire de procéder à des aménagements pour l'amélioration de cette voirie.

La Voirie éclairée

Elle est longue de 28,900 km et couvre l'ensemble de la ville de Bargny à l'exception des nouveaux quartiers (Missirah et Kip carrière). C'est surtout dans ces derniers que l'on note l'insuffisance du réseau. Il est donc nécessaire de procéder au renforcement et à l'extension du réseau électrique.

En dehors de ces deux quartiers, le niveau d'éclairage de la ville est satisfaisant aussi bien pour le secteur " Moderne " que pour le secteur " Standard ". C'est le cas notamment pour les quartiers Ndaldaly, Bargny Guedji, Minam et Ndiolmane. La carte 20 concernant le branchement électrique révèle cette dichotomie entre les anciens et nouveaux quartiers.

CARTE 20 : TAUX DE BRANCHEMENT EN ELECTRICITE

Canalisation en eau potable

La canalisation en eau potable concerne essentiellement les quartiers centraux de Ndaldaly et Mboth. Les quartiers Kipp carrière, Marnane et Gouye Daga ont un réseau juste acceptable. Les quartiers déficitaires sont ceux de Santhiou Guedj, Bargny Guedj, Missirah et Kip Carrière. Ce déséquilibre apparaît nettement dans la carte du taux de branchement en eau (carte n° 21). Celle-ci révèle que les quartiers Ndaldaly, Sindou et Mboth ont les taux de branchement les plus élevés.

CARTE 21 : TAUX DE BRANCHEMENT EN EAU

Assainissement

Eaux pluviales :

L'inexistence de canaux pose un sérieux problème d'évacuation des eaux de ruissellement qui suivent des chenaux naturels. Ce problème se pose avec plus d'acuité dans les quartiers de Missirah, Kip carrière et Bargny Guedj. Cette situation est aggravée par la dégradation du barrage de Kip Carrière.

Eaux usées :

Le même problème d'évacuation se pose entraînant ainsi la présence du péril fécal à Bargny Guedj et à Kip Carrière.

Pour remédier à cette situation, de nombreux projets d'assainissement sont à l'étude. Il s'agit notamment du Projet PAM/SEN « Tout à l'égout » dans les nouveaux lotissements et du projet de construction des deux canaux qui vont ceinturer la ville, à savoir :

- un premier canal qui passe par Ndiolmane, Gouye Daga, Santhiou Guedj et rejoint la mer par Bargny Guedj ;
- un deuxième canal doit relier le quartier de Mboth et déverser ses eaux à la mer.

5.2. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

5.2.1. IDENTIFICATION DES OPERATIONS D'ENTRETIEN

La ville de Bargny a mis en œuvre des opérations d'entretien qui concerne, l'assainissement, les bâtiments et la voirie.

5.2.1.1. POUR L'ASSAINISSEMENT

Les opérations se résument à l'entretien de la voirie. Elles concernent le désensablement des voies revêtues, le balayage des trottoirs et des rues ; le ramassage des ordures ménagères et leur évacuation à la décharge de Mbeubeuss.

5.2.1.2. POUR LES BÂTIMENTS

Il s'agit de l'entretien courant qui comprend les petits travaux de dépannage en électricité, plomberie, menuiserie et de réfection des bâtiments. Il concerne également les grosses réparations, dont les objectifs sont la remise à niveau ou l'amélioration du fonctionnement des services.

5.2.2. MODE D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN

Sur le plan institutionnel, il incombe à la Communauté Urbaine de Dakar d'assurer la maintenance des ouvrages de drainage non fermés. Depuis la création de la commune en 1990, l'entretien est assuré par les services techniques communaux de la ville de Bargny appuyés par des entreprises et les associations de quartier.

5.2.2.1. L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

L'entretien des bâtiments administratifs de la commune de Bargny est assuré par les services techniques communaux. Les travaux importants de réfection sont toutefois confiés aux entreprises suivant la procédure de passation des marchés publics.

5.2.2.2. DÉSENSABLEMENT ET BALAYAGE DES RUES

Le désensablement, le balayage des rues et la collecte des ordures ménagères sont assurés par la CAMCUD sous la tutelle de l'AGETIP et de la Communauté Urbaine. Le balayage des rues est parfois effectué par les associations de quartier (ASC) et par la Coordination des Jeunes de Bargny pour la Collecte des Ordures Ménagères (COJBCOM) qui appuient la commune dans les opérations d'assainissement.

5.2.3. EFFORTS D'ENTRETIEN DE LA VILLE

La commune de Bargny a consacré une enveloppe financière de 40 122 000 francs CFA aux opérations d'entretien de la commune soit 24% des recettes ordinaires de la municipalité (cf. Tableau 31). Ces dépenses sont estimées à 23 119 000 de francs CFA pour l'année 1999, compte non tenu du coût de l'entretien des équipements administratifs. En 1998, les frais d'entretien sont répartis en trois rubriques :

- pour les infrastructures (voirie), la somme est de 11 435 000 francs CFA soit 28,5% du total ;
- pour les équipements administratifs (bâtiments communaux et espaces verts) le montant est de 8 767 000 francs CFA soit 21,8% ;
- pour les équipements environnementaux (collecte d'ordures), le montant s'élève à 19 999 000 soit 49,7%.

Tableau 31 : Efforts d'entretien de la ville

<i>Coûts des opérations d'entretien en milliers de francs CFA</i>	<i>Mode d'exécution</i>	<i>1997 R</i>	<i>1998 R</i>	<i>1999 P</i>	<i>% évol. 1997/98</i>	<i>% rec. ord. 1998</i>
Infrastructures		7 628	11 435	3 200	50%	7%
Voirie						
- désensablement voirie	Contrepartie	6 000	5 320	3 200	-11%	3%
- entretien voirie	<i>SEN-PAM (en régie)</i>					
Eclairage public						
- entretien réseau	à l'entreprise	1 628	6 115	0	276%	4%
Équipements éducatifs et de santé		0	0	0		
Équipements socio-collectifs		0	0	0		

Equipements administratifs		0	8 767	0		5%
- bâtiments communaux	à l'entreprise		2 647			2%
- espaces verts	à l'entreprise		6 120			4%
Equipements marchands		0	0	0		
Equipements environnementaux		19 919	19 919	19 919		
- ramassage des ordures ménagères	Contrepartie CUD	19 919	19 919	19 919	0%	12%
Patrimoine historique		0	0	0		
Total entretien		27 547	40 122	23 119	46%	24%
en % des recettes ordinaires		24%	24%			

Les opérations d'entretien du patrimoine municipal se résument à la collecte des ordures qui occupent près de la moitié du budget, au désensablement de la voirie et à l'entretien des bâtiments administratifs. Aussi, il n'est pas étonnant que la plupart des équipements notamment socio-culturels, marchands, scolaires et sanitaires souffrent de problèmes de maintenance. Les infrastructures existantes surtout la voirie intérieure, sont confrontées aux mêmes insuffisances.

6. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : LE PROFIL DE LA VILLE

Les résultats du diagnostic permettent de ressortir les principales potentialités et contraintes de la ville ainsi que ses priorités pour impulser un développement harmonieux et durable.

Le diagnostic de Bargny révèle que la ville à l'origine rurale a connu une urbanisation rapide et relativement récente. Celle-ci suscite une augmentation des besoins inhérents aux activités et fonctions urbaines. Même si la ville dispose de potentialités humaines et économiques importantes, force est de constater qu'elle n'assume pas totalement sa fonction urbaine. Le rayonnement de la ville est atténué par les villes de Rufisque et de Dakar notamment qui concentre des bureaux et services importants et offrent plus de possibilités d'emplois et de transactions commerciales.

La desserte par les infrastructures et équipements est nettement insuffisante et présente des discontinuités entre les quartiers. L'étude du niveau d'équipement global par quartier révèle que les quartiers Ndiolmane, Gouye Daga, Marnane et Minam ont les scores les plus bas suivis de Sindou, Santhiou Guedj, Mboth et Bargny Guedj. Les quartiers les mieux équipés sont ceux de Ndiayène, Missirah et Ndaldaly.

6.1. POTENTIALITES DU DEVELOPPEMENT LOCAL

6.1.1. DES RESSOURCES HUMAINES IMPORTANTES

La ville de Bargny dispose d'une population jeune regroupée au sein de nombreuses organisations à la base. Cette dynamique organisationnelle témoigne de l'existence d'un potentiel important d'acteurs. En effet, ces différentes organisations peuvent constituer des centres de décision et servir de relais efficaces dans la mise en œuvre d'actions de développement.

6.1.2. UNE POSITION STRATEGIQUE

La localisation de la ville de Bargny à 30 km de la capitale du pays en fait un carrefour, lieu de jonction de routes et de voies ferrées. Son appartenance à la région de Dakar et sa position stratégique constituent à la fois un atout et une contrainte. En effet, cette position est privilégiée car elle permet à la ville de bénéficier d'un trafic routier et ferroviaire et d'un faisceau de relations intenses. Toutefois, ces potentialités sont peu exploitées et la ville de Bargny n'est pas entièrement intégrée dans le tissu économique et social de la région à cause du manque d'infrastructures économiques de grande envergure et de moyens d'exploitation des ressources économiques dont elle dispose. Enfin, les villes de Dakar et Rufisque constituent une entrave à l'influence de la Commune de Bargny.

6.1.3. DES POTENTIALITES ECONOMIQUES IMPORTANTES

La localisation de la ville sur la côte atlantique constitue un atout majeur car elle permet une diversification des activités économiques. Ainsi, elle favorise la pêche et ses activités annexes de transformation des produits halieutiques. L'attractivité de la

plage, qui se déploie de Sindou à Minam, devrait favoriser le développement d'un tourisme de proximité. L'implantation des cabanons de week-end et de réceptifs hôteliers pourraient davantage valoriser ce secteur d'activités.

Bargny dispose également d'un hinterland rural constitué par les communautés rurales de Sébikotane et Yène et avec lequel il entretient des relations d'échanges en absorbant sa production agricole et en lui fournissant des services. Cet hinterland dispose de potentialités agricoles importantes qui lui permettent d'assurer l'approvisionnement de la ville en produits maraîchers, agricoles, pastorales, etc. Ces échanges commerciaux pourraient être développés et devenir un secteur clé de l'économie de la zone.

Les ressources minières de la commune de Bargny sont assez importantes pour permettre le développement d'une industrie d'exploitation et de transformation génératrice d'emplois et source de diversification des activités et des revenus.

6.2. LES CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL

L'analyse du contexte et de la base du développement urbain de Bargny révèle que l'économie locale s'appuie sur trois principaux secteurs :

- la pêche
- le commerce ;
- les services publics et privés ;

La pêche et le commerce sont des activités traditionnelles et occupent aujourd'hui un nombre important d'actifs. Les services publics et privés tels que les banques, l'administration, etc. , constituent également des secteurs importants de l'économie locale. Mais d'autres secteurs d'activités existent, comme l'exploitation minière, l'agriculture, l'élevage et l'artisanat qui offrent également des emplois non négligeables même s'ils souffrent de problèmes organisationnels et d'un manque de moyens.

6.3. NIVEAU DE DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS : MISE EN EVIDENCE DES PROBLEMES MAJEURS

La typologie des quartiers selon leur niveau d'équipement permet d'établir une grille d'équipements qui indique la capacité d'accueil offerte par quartier.

Cette analyse, faite à partir des résultats de l'Inventaire pour la Programmation des Infrastructures et des Equipements (IPIE), permet de ressortir les inégalités et les dysfonctionnements dans la desserte en infrastructures et en équipements.

6.3.1. POUR LES INFRASTRUCTURES

Le niveau d'équipement en infrastructures révèle des déséquilibres qui sont communs à la ville, spécifiques à un quartier ou à un groupe de quartiers.

Les problèmes communs à l'ensemble de la ville relèvent des domaines suivants :

- la voirie n'est adressée dans aucun quartier ;
- la voirie intérieure est dégradée ou inexistante (la voirie revêtue en bon état se limite aux quartiers de Missirah, Marnane, Ndaldaly et Ndiayène) ;
- le réseau d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales est insuffisant voire inexistant dans tous les quartiers.

Les problèmes spécifiques aux quartiers concernent :

- le réseau d'approvisionnement en eau potable qui est déficitaire dans six quartiers (Santhiou Guedj, Bargny Guedj, Ndiolmane, Ndiayène, Kip Carrière et Missirah) ;
- le taux de branchement en électricité qui est déficitaire dans les quartiers de Kip Carrière, Missirah, Santhiou Guedj et Bargny Guedj.

6.3.2. POUR LES EQUIPEMENTS

L'analyse des scores concernant les équipements de superstructure révèle des déficits spécifiques à un quartier, à un groupe de quartiers ou à l'ensemble de la ville.

Les problèmes communs à l'ensemble de la ville sont :

- l'absence d'un lycée ;
- l'absence d'une gare routière fonctionnelle ;
- l'insuffisance des équipements socio-culturels et sportifs ;
- l'insuffisance du nombre des marchés;
- l'absence d'espaces verts dans les quartiers.

Les problèmes spécifiques aux quartiers concernent :

- le déficit en équipements scolaires dans les quartiers Santhiou Guedj, Gouye Daga, Bargny Guedj et Kip Carrière ;
- l'insuffisance des établissements préscolaires dans les quartiers Mboth, Ndiolmane et Minam;
- la vétusté de l'école de Ndiayène ;
- l'insuffisance de la desserte médicale dans les quartiers de Mboth, Gouye Daga, Marnane, Sindou, Minam et Ndiayène ;
- le faible niveau d'équipement des postes de santé de Bargny Guedj, Missirah, Ndiolmane et Kip carrière ;

B - PROPOSITIONS

7. BESOINS ET PRIORITES

L'approche méthodologique pour déterminer les besoins et les priorités s'appuie sur les éléments ci-après :

- détermination des projets issus de l'analyse de l'APIE ;
- recueil des besoins soumis par les autorités municipales ;
- rapprochement entre les besoins issus de l'APIE et ceux soumis par les autorités municipales.

Compte tenu de l'enveloppe arrêtée dans le cadre de l'audit financier et pour arriver à un consensus dans la définition des projets à financer par le Programme d'Appui aux Communes (PAC), le Cabinet a tenu des réunions avec les autorités municipales à l'issue desquelles un Programme d'Investissement Prioritaire provisoire a pu être établi.

Il reste entendu que ce programme restera à l'état de projet tant que toutes ses composantes n'auront pas été approuvées par les autorités du PAC.

En cas de rejet d'un projet ou si des économies sont réalisées au stade des études et d'exécution des projets, les fonds, ainsi rendus disponibles seront affectés à un ou plusieurs projets en attente.

7.1. PROJETS ISSUS DE L'ANALYSE DE L'APIE

Suite à une lecture attentive de l'APIE, nous avons pu faire ressortir, par quartier, les infrastructures et les équipements dont la réalisation contribuera à améliorer la mobilité et le cadre de vie des populations.

Cet exercice nous a permis d'identifier les projets ci-après :

7.1.1. INFRASTRUCTURES

Les déficits en infrastructures des quartiers identifiés par le classement de l'APIE nous permettent de formuler les propositions suivantes pour l'amélioration du réseau routier et du bien-être des populations :

- la réhabilitation de la voirie revêtue en mauvais état ;
- la construction de la voirie intérieure non revêtue en mauvais état des quartiers Kip Carrière, Missirah, Bargny Guedj, Minam et Sindou ;
- l'extension du réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de Kip carrière, Santhioub Guedj, Bargny Guedj et Missirah ;
- l'extension du réseau électrique dans les quartiers de Kip carrière et Missirah ;
- la construction de canalisations d'évacuation d'eaux usées dans l'ensemble des quartiers ;
- la réhabilitation du barrage de Kip Carrière ;

- la construction de canaux de drainage des eaux pluviales dans les quartiers de Kip Carrière, Missirah et Bargny Guedj ;
- l'aménagement d'espaces verts dans les quartiers.

7.1.2. EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

L'analyse de l'IPIE a permis d'identifier les besoins en équipements de proximité suivants :

- la construction d'écoles maternelles publiques dans les quartiers de Missirah, Bargny Guedj et Santhioub Guedj ;
- la construction d'écoles élémentaires dans les quartiers de Mboth, Bargny Guedj et Santhioub Guedj ;
- la construction d'un lycée dans la zone d'extension (Kip carrière) ;
- la construction de postes de santé dans les quartiers de Mboth, Gouye Daga et Minam ;
- la construction d'une maternité dans le quartier de Minam ;
- l'équipement des postes de santé existants ;
- l'achèvement du stade municipal ;
- l'équipement des terrains de sport de Missirah ;
- l'aménagement de terrains de sport dans les quartiers de Santhioub Guedj, Minam et Sindou.

Ces projets sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Tableau A : Besoins identifiés à partir de l'IPIE

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1. Infrastructures					
- Voirie urbaine	Réhabilitation de la voirie revêtue en mauvais état :				
	- Desserte RN1-Minam	Minam	230	0	Réhabilitation
	- Desserte Minam-Sindou	Sindou	70	0	Réhabilitation
	- Desserte Marnane-Ndiolmane	Marnane, Ndiolmane	60	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Ndiayène	Mboth	20	0	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène-Ndiolmane	Marnane, Ndiolmane	50	0	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène-Gouye Daga	Gouye Daga	10	0	Réhabilitation
	- Route principale RN1-BargnyGuedj	Marnane, Ndiayène, Ndaldaly, Bargny Guedj	60	0 0 0	Réhabilitation
- Desserte aire de transformation de poissons	BargnyGuedj	10	0	Réhabilitation	

	vers Minam				
	- Desserte Mboth-Bargny Guedj	Ndaldaly	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Gouye Daga-Missirah	Santhioub Guedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Santhioub Guedj-Ndaldaly	Ndaldaly	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Pont Bargny Guedj-Aire de transformation de poisson	Bargny Guedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte corniche Missirah-Route principale	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte RN1-Ndaldaly	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Ndaldaly	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte route principale-Ndiayène	Ndiayène	20	8	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène	Ndiayène	5	8	Réhabilitation
	- Desserte RN1-Kip Carrière	Kip Carrière	5	0	Réhabilitation
- Drainage	Réhabilitation du barrage de Kip Carrière	Kip Carrière	550	4	Reconstruction
	Construction de canaux de drainage des eaux pluviales	Kip Carrière Missirah Bargny Guedj	600	0 0 0	Construction et aménagement
- Adduction d'eau	Extension du réseau eau potable	Missirah Kip Carrière Bargny Guedj Ndiolmane Santhioub Guedj	300	1 4 1 1 4	Extension du réseau
- Réseau électrique - Réseau éclairage public	Extension du réseau électrique et éclairage public	Missirah	100	2	Extension du réseau éclairage public
		Kip Carrière	200	2	
2. Équipements-Education et Santé					
- Santé	Construction de postes de santé	Mboth Gouye Daga	60	0	Construction et équipement
	Équipement des postes de santé	Kip carrière, Bargny Guedji, Missirah, Ndiolmane	1	0	Branchement téléphone
	Construction d'une maternité – poste de santé	Minam	20	0	Construction et équipement en lits et matériel chirurgical
3. Équipements socio-collectifs					
	Achèvement du stade municipal	Kip Carrière	160	0	Aménagement des aires de jeux
	Équipement des terrains de sport	Missirah	10	4	Aménagement des aires de jeux
	Aménagement de terrains de sport	Kip Carrière Santhioub Guedj	40	0 0 0	Construction, aménagement et équipement

	Aménagement d'espaces verts	Minam Sindou Tous les quartiers	240	0	0
4. Équipements marchands					
	Mise en service du marché de la gare	Mboth	1	4	Équipement et mise en service
	Construction d'une gare routière	Kip Carrière	250	0	Construction et équipement
	Création d'un marché	Santhioub Guedj	75	0	Construction

7.2. BESOINS EXPRIMÉS PAR LES AUTORITÉS MUNICIPALES

Parallèlement au recensement par nos soins des besoins à partir de l'IIPE, la Commune de BARGNY nous a fait parvenir la liste ci-dessous représentant les projets prioritaires dont elle souhaite la réalisation dans le cadre du PAC.

Tableau B : besoins soumis par les autorités municipales

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1. Infrastructures					
- Voirie urbaine	1- Construction voirie intérieure	Bargny	2700	-	Etat de projet
- Drainage	1- Construction du canal de Bargny Guedj	Bargny Guedj	600	0	Etude réalisée
	2- Construction et mise en valeur du barrage de retenue	Kip Carrière	550	-	Etude réalisée
- Adduction d'eau	1- Adduction d'eau quartiers traditionnels	Sindou	85	0	Etat de projet
- Réseau éclairage public	1- Eclairage public	Minam Kip Carrière Sindou	750		Etat de projet
2. Équipements Éducation et Santé					
- Éducation	1- Construction centre technique	Missirah	500	6	Etat de projet
	2- Construction bloc scolaire	Mboth	40	-	Etat de projet
	3- Construction bibliothèque municipale	Kip Carrière	50	-	Etat de projet
- Santé	1 – Réhabilitation poste santé Ndiaye-Diouf	Ndiayène	35	-	Etat de projet
	2- Construction poste de santé	Minam, Sindou	40	0	Etat de projet
	3- Construction centre hospitalier	Kip Carrière	800	0	Etat de projet
3. Équipements socio-collectifs					
	1- Aménagement stade municipal et éclairage	Kip Carrière	160	0	Etude réalisée
	2- construction centre d'accueil	Sindou	200	-	Etat de projet

4.Equipements administratifs et techniques communaux					
	1- Construction de la police d'Etat	Kip Carrière	100	-	Etat de projet
	2- Construction de garage municipal	Kip Carrière	50	0	Etat de projet
5.Equipements marchands					
	1- Construction de la gare routière	Kip Carrière	250	-	Etat de projet
	2- Construction foirail municipal	Mboth	15	-	Etat de projet
	3- Construction parc à bestiaux	Kip Carrière	75	-	Etat de projet
	4- Construction d'abattoirs municipaux et fourrière	Kip Carrière	75	0	Etat de projet
	5- Construction foirail municipal	Mboth	15	-	Etat de projet
	6 – Aménagement extérieur aire de transformation de poisson	Bargny Guedj	50	-	Etat de projet
	7- Aménagement extérieur marché de la gare	Kip Carrière	30	0	Etat de projet
	8 – Aménagement aire de transformation des peaux et cuirs	Bargny Guedj	30	-	Etat de projet
	9- Reconstruction marché central	Ndaldaly	400	0	Etat de projet
	10- Construction du quai de pêche et unités industrielles	Minam	500	-	Etat de projet
6.Equipements environnementaux					
- Assainissement eaux usées	1- Assainissement Bargny	Bargny	5000	-	Etude réalisée
7.Aménagement urbain					
	1- Plan d'urbanisme détaillé	Bargny	35	-	Etude en cours
	2- Restructuration des quartiers non lotis	Kip Carrière	100	-	Etat de projet
	3- Aménagement place de l'indépendance	Ndiayène	20	-	Etude réalisée
	4- Travaux de délimitation du périmètre communal	Bargny	50	-	Etat de projet
	5- Aménagement de la zone de lotissements	Minam, Sindou	500	-	Etat de projet
	6- Viabilisation divers lotissements	Missirah, Minam, Kip Carrière	1500	-	Etat de projet

7.3. RAPPROCHEMENT ENTRE LES BESOINS ISSUS DE L'IIPE ET CEUX SOUMIS PAR LES AUTORITES MUNICIPALES

Après avoir reçu et examiné les projets soumis par les autorités municipales, nous avons procédé à un rapprochement entre ceux-ci et les projets issus de l'IIPE. Pour cela, nous avons procédé de la manière suivante :

- dans une première étape, nous avons procédé à la fusion des deux listes, ce qui nous a permis d'en établir une troisième. (voir tableau C) ;

- dans une seconde étape, nous avons déterminé les projets de l'APIE jugés non nécessaires par les autorités municipales (voir tableau D) ainsi que ceux exprimés par la Commune et qui se sont avérés non éligibles ou pas nécessaires compte tenu de l'enveloppe définie par l'audit organisationnel et financier (voir tableau E).

Tableau C : Projets exprimés par la ville et projets recensés dans le cadre de l'APIE

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1. Infrastructures					
<i>- Voirie urbaine</i>	Réhabilitation de la voirie revêtue en mauvais état :				
	- Desserte RN1-Minam	Minam	230	0	Réhabilitation
	- Desserte Minam-Sindou	Sindou	70	0	Réhabilitation
	- Desserte Marnane-Ndiolmane	Marnane, Ndiolmane	60	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Ndiayène	Mboth	20	0	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène-Ndiolmane	Marnane, Ndiolmane	50	0	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène-Gouye Daga	Gouye Daga	10	0	Réhabilitation
	- Route principale RN1-BargnyGuedj	Marnane, Ndiayène, Ndaldaly, Bargny Guedj	60	0 0 0	Réhabilitation
	- Desserte aire de transformation de poissons vers Minam	BargnyGuedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Bargny Guedj	Ndaldaly	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Gouye Daga-Missirah	Santhioub Guedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Santhioub Guedj-Ndaldaly	Ndaldaly	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Pont Bargny Guedj-Aire de transformation de poisson	Bargny Guedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte corniche Missirah-Route principale	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte RN1-Ndaldaly	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Ndaldaly	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte route principale-Ndiayène	Ndiayène	20	8	Réhabilitation
	-Desserte Ndiayène	Ndiayène	5	8	Réhabilitation
	- Desserte RN1-Kip Carrière	Kip Carrière	5	0	Réhabilitation
	Construction voirie intérieure	Bargny	2700	0	Réhabilitation
<i>- Drainage</i>	Construction et mise en valeur du barrage de retenue	Kip Carrière	550	4	Étude réalisée

	Construction de canal de drainage des eaux pluviales	Kip Carrière Missirah Bargny Guedj	600	0 0 0	Étude réalisée
- Adduction d'eau	Extension du réseau eau potable	Missirah Kip carrière Bargny Guedj Santhioub Gued	300	1 4 1 1 4	Extension du réseau
- Électricité et éclairage public	Extension du réseau électrique	Missirah	100	2	Extension du réseau
	Extension du réseau électrique	Kip Carrière	200	2	
2. Équipements : Éducation et Santé					
- Éducation	Construction centre technique	Missirah	500	6	Etat de projet
	Construction bibliothèque municipale	Kip Carrière	50	-	Etat de projet
	Construction bloc scolaire	Mboth	40	-	Etat de projet
- Santé	Construction de postes de santé	Mboth Gouye Daga	60	0	Construction et équipement
	Équipements des postes de santé	Kip carrière, Bargny Guedji, Missirah, Ndiolmane	1	0	Branchement téléphone
	Construction d'une maternité –poste de santé	Minam	20	0	Construction et équipement en lits et matériel chirurgical
	Construction centre hospitalier	Kip Carrière	800	0	Etat de projet
	Réhabilitation poste de santé Ndiaye-Diouf	Ndiayène	35	-	Etat de projet
3.Equipements socio-collectifs					
	Achèvement du stade municipal	Kip Carrière	160	0	Aménagement des aires de jeux
	Equipement des terrains de sport	Missirah	10	4	Aménagement des aires de jeux
	Aménagement de terrains de sport	Kip Carrière Santhioub Guedj Minam Sindou	40	0 0 0 0	Construction, aménagement et équipement
	Aménagement d'espaces verts	Tous les quartiers	240	0	Etat de projet
	Construction centre d'accueil	Sindou	200	-	Etat de projet
4.Equipements administratifs et techniques communaux					
	Construction de la police d'Etat	Kip Carrière	100	-	Etat de projet
	Construction d'abattoirs municipaux et fourrière	Kip Carrière	75	0	Etat de projet
	Mise en service du marché de la gare	Mboth	1	4	Equipements et mise en service
5.Equipements marchands					
	Aménagement extérieur aire de transformation de	Bargny Guedj	50	-	Etat de projet

	poisson				
	Construction d'une gare routière	Kip Carrière	250	0	Construction et équipement
	Création d'un marché	Santhioub Guedj	75	0	Construction
	Construction parc à bestiaux	Kip Carrière	75	0	Etat de projet
	Construction du quai de pêche et d'unités industrielles	Minam	500	0	Etat de projet

Tableau D : Projets recensés à partir de l'APIE et jugés non nécessaires par les autorités Municipales

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1. Infrastructures					
<i>- Voirie urbaine</i>	Réhabilitation de la voirie revêtue en mauvais état :				
	- Desserte RN1-Minam	Minam	230	0	Réhabilitation
	- Desserte Minam-Sindou	Sindou	70	0	Réhabilitation
	- Desserte Marnane-Ndiolmane	Marnane, Ndiolmane	60	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Ndiayène	Mboth	20	0	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène-Ndiolmane	Marnane, Ndiolmane	50	0	Réhabilitation
	- Desserte Ndiayène-Gouye Daga	Gouye Daga	10	0	Réhabilitation
	- Route principale RN1-BargnyGuedj	Marnane, Ndiayène, Ndaldaly, Bargny Guedj	60	0	Réhabilitation
	- Desserte aire de transformation de poissons vers Minam	BargnyGuedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Bargny Guedj	Ndaldaly	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Gouye Daga-Missirah	Santhioub Guedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Santhioub Guedj-Ndaldaly	Ndaldaly	10	0	Réhabilitation
	- Desserte Pont Bargny Guedj-Aire de transformation de poisson	Bargny Guedj	10	0	Réhabilitation
	- Desserte corniche Missirah-Route principale	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte RN1-Ndaldaly	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte Mboth-Ndaldaly	Mboth	15	0	Réhabilitation
	- Desserte route principale-Ndiayène	Ndiayène	20	8	Réhabilitation
- Desserte Ndiayène	Ndiayène	5	8	Réhabilitation	
- Desserte RN1-Kip Carrière	Kip Carrière	5	0	Réhabilitation	

- Adduction d'eau	Extension du réseau eau potable	Missirah Kip Carrière Bargny Guedj Ndiolmane Santhioub Guedj	300	1 4 1 1 4	Etat de projet
- Electricité/Eclairage public	Extension du réseau électrique	Missirah	100	2	Etat de projet
		Kip Carrière	200	2	Etat de projet
2.Equipements Éducation et Santé					
- Santé	Construction de postes de santé	Mboth Gouye Daga	60	0	Construction et équipement
	Équipement des postes de santé	Kip carrière, Bargny Guedji, Missirah, Ndiolmane	1	0	Branchement téléphone
	Construction d'une maternité – poste de santé	Minam	20	0	Construction et équipement en lits et matériel chirurgical
3.Equipements Socio-collectifs					
	Achèvement du stade municipal	Kip Carrière	160	0	Étude réalisée
	Équipement des terrains de sport	Missirah	10	4	Aménagement des aires de jeux
	Aménagement de terrains de sport	Kip Carrière Santhioub Guedj Minam Sindou	40	0 0 0 0	Construction, aménagement et équipement
	Aménagement d'espaces verts	Tous les quartiers	240	0	Aménagement
4.Equipements marchands					
	Mise en service du marché de la gare	Mboth	1	4	Équipement et mise en service
	Création d'un marché	Santhioub Guedj	75	0	Construction

N.B : Il s'agit des projets qui ne sont pas de la compétence des autorités municipales tels que l'adduction d'eau potable et l'extension du réseau électrique et ceux qui ont bénéficié du financement du programme AGETIP 2.

Tableau E : Projets exprimés par la Commune et s'avérant non nécessaires

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1. Infrastructures					
- Voirie urbaine	1- Construction voirie intérieure	Bargny	2700	-	Etat de projet
- Adduction d'eau	1- Adduction d'eau quartiers traditionnels	Sindou	85	0	Etat de projet
- Eclairage public	1- Eclairage public	Minam Kip Carrière Sindou	750		Etat de projet
2. Équipements socio-collectifs					
	1- Aménagement stade municipal et éclairage	Kip Carrière	160	0	Etude réalisée
3. Équipements marchands					
	1 - Aménagement extérieur aire de transformation de poisson	Bargny Guedj	50	-	Etat de projet
	2- Aménagement extérieur marché de la gare	Kip Carrière	30	0	Etat de projet
4. Aménagement urbain					
	1- Plan d'urbanisme détaillé	Bargny	35	-	Etude en cours
	2- Aménagement place de l'indépendance	Ndiayène	20	-	Etude réalisée
	3- Travaux de délimitation du périmètre communal	Bargny	50	-	Etat de projet

N.B : Il s'agit essentiellement de projets concernant des services dont la compétence ne relève pas directement des autorités municipales ou qui, compte tenu de leur faible caractère prioritaire, doivent attendre d'autres financements en raison des limites de l'enveloppe prévue pour le PIP.

7.4 JUSTIFICATION DU PIP

Après avoir rapproché les projets exprimés par les autorités municipales et ceux recensés à partir de l'APIE, et pour rester dans les limites de l'enveloppe globale du PIP, soit 284.435.000 FCFA, nous avons procédé, avec les autorités municipales, à une sélection des projets l'un après l'autre sur la base des critères suivants :

- leur éligibilité au PAC ;
- leur non prise en charge par d'autres programmes ;
- le caractère non excessif de leur coût ;
- le degré de leur caractère prioritaire.

Nous sommes arrivés aux résultats suivants :

7.4.1 PROJETS ELIMINES POUR NON-ÉLIGIBILITÉ AU PAC

En examinant les différents projets, nous avons dû éliminer ceux d'entre eux qui ne sont pas éligibles au PAC. Il s'agit des projets d'adduction d'eau potable dans les quartiers traditionnels.

7.4.2 PROJETS ELIGIBLES MAIS PRIS EN CHARGE PAR D'AUTRES PROGRAMMES

Les projets pris en charge par d'autres programmes, notamment par les bailleurs de fonds, sont les suivants :

- la construction de la voirie intérieure (CETUD) ;
- l'achèvement et l'éclairage du stade municipal (AGETIP2) ;
- l'aménagement extérieur de l'aire de transformation de poisson (AGETIP2) ;
- l'aménagement extérieur du marché de la gare (AGETIP2) ;
- l'aménagement de la place de l'indépendance (AGETIP2) ;
- la réhabilitation de la voirie intérieure (AGETIP2) ;
- la mise en service du marché de la gare (COMMUNE) ;
- l'éclairage public (SENELEC).

7.4.3 PROJETS A ELIMINER POUR COUT EXCESSIF

La priorité définie par la commune concernant cette phase du PIP concerne la voirie. Il a donc été décidé de ne pas retenir les projets qui s'avèrent excessifs ou non réalisables compte tenu de l'enveloppe du PIP.

Il s'agit du drainage des zones inondables dans les quartiers Kip Carrière, Missirah et Bargny Guedj mais également de la viabilisation des divers lotissements dans les quartiers de Kip Carrière, Missirah et Minam.

En ce qui concerne l'assainissement de la Commune, nous précisons que ce projet devra être pris en charge par l'Office National d'Assainissement (ONAS).

7.4.4 PROJETS ADMISSIBLES CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE ET PAR CATEGORIE

Après les différentes éliminations auxquelles nous avons procédé dans les étapes précédentes, nous avons classé les projets admissibles dans chaque catégorie par ordre de priorité.

Tableau F : liste des projets admissibles classes par ordre de priorité

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1. Infrastructures					
- Drainage	1- Construction de canaux de drainage des eaux pluviales	Kip carrière, Missirah, Bargny Guédj	600	0	Étude réalisée
	2- Construction et mise en valeur du barrage	Kip carrière	550	4	Étude réalisée
2. Equipements Éducation et santé					
- Éducation	1- Construction bibliothèque municipale	Kip carrière	50		Etat de projet
	2- Construction bloc scolaire	Mboth	40		Etat de projet
	3- Construction centre de formation professionnelle et technique	Missirah	500	6	Etat de projet
- Santé	1- Construction poste de santé	Minam/Sindou	40	0	Etat de projet
	2- Réhabilitation poste de santé Ndiaye Diouf	Ndiayéne	35		Etat de projet
	3 Construction centre hospitalier	Kip carrière	800	0	Etat de projet
3. Equipements socio-collectifs					
	1- Construction centre d'accueil	Sindou	200		Etat de projet
4. Equipements administratifs et techniques communaux					
	1- Construction police d'état	Kip carrière	100		Etat de projet
	2- Construction garage municipal	Kip carrière	50		Etat de projet
5. Equipements marchands					
	1- Reconstruction marché central	Ndaldaly	400	0	Etat de projet
	2- Construction d'une gare routière	Kip carrière	250	0	Etat de projet
	3- Aménagement aire de transformation de peaux et cuirs	Bargny Guedj	35	-	Etat de projet
	4- Construction foirail municipal	Mboth	15	-	Etat de projet
	5- Construction d'abattoirs municipaux et fourrière	Kip carrière	75	0	Etat de projet
	6- Construction parc à bestiaux	Kip Carrière	75		Etat de projet
	7- Construction du quai de pêche et unité industrielle	Minam	500	0	Etat de projet
6. Equipements environnementaux					
	1- Assainissement de Bargny	Bargny	5.000		Étude en cours
7. Aménagement urbain					
	1- Viabilisation divers lotissements	Missirah, Minam, Kip carrière	1500		Etat de projet
	2- Restructuration des quartiers non lotis	Kip carrière	100		Etat de projet

8- PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE

Compte tenu de l'enveloppe du Programme d'Investissement Prioritaire dégagée dans le cadre de l'audit organisationnel et financier et suite à une concertation avec les autorités municipales dans le cadre du respect strict des principes édictés par le PAC, les projets énumérés ci-dessous ont été retenus pour constituer le Programme d'Investissement Prioritaire.

Tableau G : Projets retenus

Description	Localisation	Coût (en millions FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1- Reonstruction marché central	Ndaldaly	150	0	Idée de projet
2- Aménagement aire de transformation des peaux et cuirs	Bargny Guédj	30		Idée de projet
3 -Réhabilitation et équipement du poste de santé Ndiaye-Diouf	Ndaldaly	35		Idée de projet
4- Construction poste de santé	Sindou, Minam	40		Idée de projet
5-Construction bibliothèque municipale	Ndiayène	14,435		Idée de projet
6- Construction foirail municipal	Mboth	15		Idée de projet

Notons que le projet de reconstruction du marché central qui était d'un coût de 400 millions est passé à 150 millions. La baisse du coût de ce projet, consécutive à un redimensionnement du programme, correspond à une volonté de la municipalité de tenir compte de sa capacité financière réelle.

Les projets sont classés par ordre de priorité sans tenir compte de leur type. Ils constituent le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) et se justifient comme suit :

8.1. ÉQUIPEMENTS D'EDUCATION ET DE SANTE

8.1.1. SANTÉ

Réhabilitation et équipement du poste de santé Ndiaye-Diouf

Ce poste contribuera à l'amélioration de la couverture médicale et au renforcement du plateau technique et matériel en matière de santé dans la commune de Bargny. Ceci évitera les déplacements des populations de la commune vers les centres de Rufisque et de Diamniadio notamment.

Construction du poste de santé de Sindou

Les quartiers de Sindou et de Minam situés à la périphérie de la commune sont dépourvus de structure sanitaire. Le futur poste de santé de Sindou qui polarisera les vieux quartiers d'habitat traditionnels pourra étendre sa zone d'influence vers les zones de projet de lotissements d'extension.

8.1.2 ÉDUCATION

Construction d'une bibliothèque municipale

Bargny a un taux de scolarisation avoisinant la moyenne nationale. Néanmoins, elle ne dispose ni de bibliothèque, ni de centre de lecture. La future bibliothèque municipale devrait combler cette lacune.

8.2. ÉQUIPEMENTS MARCHANDS

Reconstruction du marché central

La commune de Bargny souffre d'une insuffisance d'équipements marchands. En effet, elle ne compte que deux marchés structurés : le marché central et celui de la gare.

Le marché central qui est le principal pôle commercial est totalement saturé et fortement sous-équipé. Il présente en outre plusieurs dangers dans son exploitation (le manque de bouche d'incendie, par exemple). Il convient ainsi d'entreprendre sa reconstruction.

Il s'agira de démolir le marché existant et de reconstruire un autre, multifonctionnel, conçu suivant le programme ci-dessous :

- construction des cantines et souks sur toute la ceinture du marché ;
- construction de hangars à deux niveaux (R+1) dans la partie centrale ;
- et construction d'une plate-forme pouvant accueillir des étalages.

Aménagement d'une aire de transformation des peaux et cuirs

Traditionnellement, les villes de Rufisque et de Bargny sont réputées dans le traitement des peaux et cuirs. Cela avait jadis conduit à l'installation d'une usine de traitement. Cette dernière n'étant plus opérationnelle, il convient de relancer la filière. La future aire de transformation des peaux et cuirs aura un impact socio-économique important notamment en la réduction du taux de chômage et l'amélioration des revenus des populations concernées par la filière.

Construction d'un foirail municipal

Parmi les principales activités des populations de la Commune de Bargny, l'élevage joue un rôle assez prépondérant. La réalisation d'un foirail contribuera à l'amélioration des conditions et de la qualité de la commercialisation des produits du secteur.

SOMMAIRE

	PAGE
A. DIAGNOSTIC	1
1. SITUATION ET SITE URBAIN	1
1.1. LA VILLE DANS SA RÉGION	1
1.1.1. CADRE GÉNÉRAL	1
1.1.2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA REGION	3
1.1.3. SITUATION DE LA VILLE DANS SA RÉGION	3
1.2. LA VILLE DANS SON SITE.....	4
1.2.1. LE SITE NATUREL.....	4
1.2.2. LE SITE CREE.....	7
1.2.3. LES CONTRAINTES ET LES POTENTIALITES DU SITE	8
2. ORGANISATION DE LA VILLE.....	12
2.1. DÉCOUPAGE EN QUARTIERS	12
2.1.1. PÉRIMÈTRE COMMUNAL.....	12
2.1.2. DÉCOUPAGE EN QUARTIERS.....	12
2.2. EVOLUTION SPATIALE	15
2.2.1. PRINCIPALES ETAPES DE LA CROISSANCE URBAINE.....	15
2.2.2. LOTISSEMENTS RECENTS OU EN COURS.....	17
2.3. OCCUPATION DU SOL-DENSITÉ.....	17
2.4. PROJETS RÉCENTS ET FUTURS ENVISAGÉS.....	20
2.4.1. LES PROJETS REALISES CES CINQ DERNIERES ANNEES.....	20
2.4.2. LES PROJETS PRIORITAIRES EN PORTEFEUILLE	22
2.5. TENDANCES D'EXTENSION ET RECOMMANDATIONS	24
2.5.1. EXTENSION URBAINE CONSTATEE ET PROJETS A MOYEN TERME	24
2.5.2. RECOMMANDATIONS POUR L'EXTENSION DE LA VILLE.....	24
3. ÉCONOMIE URBAINE.....	26
3.1. LA VILLE ET SON HINTERLAND	26
3.1.1. LES FACTEURS DE POLARISATION	26
3.1.2. L'HINTERLAND DE BARGNY.....	26
3.2. ACTIVITÉS ET EMPLOIS	35
3.2.1. LA POPULATION ACTIVE	35
3.2.2. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI	36
3.2.3. ANALYSE DES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT URBAIN	43
3.2.4. RECOMMANDATIONS	43
3.3. LE PATRIMOINE URBAIN	44
3.3.1. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	45
3.3.2. LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	45
3.3.3. LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	53
3.3.4. LES ÉQUIPEMENTS MARCHANDS	54
3.3.5. LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES.....	60
3.3.6. LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	63
3.3.7. LA VOIRIE.....	68
3.3.8. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	70

3.3.9. L'ASSAINISSEMENT.....	71
3.3.10. L'ALIMENTATION EN EAU.....	71
3.3.11 LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE.....	74
4. DÉMOGRAPHIE ET BESOINS EN ESPACE.....	76
4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION – PROJECTIONS.....	76
4.2. BESOINS EN ESPACES AMENAGES (HORIZONS 5, 10 ET 15 ANS).....	76
4.3. POPULATION PAR QUARTIER ET PAR TYPE D'HABITAT.....	77
5. DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	85
5.1. CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT.....	85
5.1.1. CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU GLOBAL DE DESSERTE.....	85
5.1.2. CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU DE DESSERTE PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT.....	87
5.2. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX.....	98
5.2.1. IDENTIFICATION DES OPERATIONS D'ENTRETIEN.....	98
5.2.2. MODE D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN.....	98
6. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : LE PROFIL DE LA VILLE.....	101
6.1. POTENTIALITES DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	101
6.1.1. DES RESSOURCES HUMAINES IMPORTANTES.....	101
6.1.2. UNE POSITION STRATEGIQUE.....	101
6.1.3. DES POTENTIALITES ECONOMIQUES IMPORTANTES.....	101
6.2. LES CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	102
6.3. NIVEAU DE DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS :	
MISE EN EVIDENCE DES PROBLEMES MAJEURS.....	102
6.3.1. POUR LES INFRASTRUCTURES.....	102
6.3.2. POUR LES EQUIPEMENTS.....	103
B - PROPOSITIONS.....	104
7. BESOINS ET PRIORITES.....	104
7.1. PROJETS ISSUS DE L'ANALYSE DE L'APIE.....	104
7.1.1. INFRASTRUCTURES.....	104
7.1.2. EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ.....	105
7.2. BESOINS exprimés PAR LES AUTORITES MUNICIPALES.....	107
7.3. RAPPROCHEMENT ENTRE LES BESOINS ISSUS DE L'APIE ET CEUX SOUMIS PAR LES AUTORITES MUNICIPALES.....	108
7.4 JUSTIFICATION DU PIP.....	113
7.4.1 PROJETS ÉLIMINÉS POUR NON-ÉLIGIBILITÉ AU PAC.....	114
7.4.2 PROJETS ÉLIGIBLES MAIS PRIS EN CHARGE PAR D'AUTRES PROGRAMMES.....	114
7.4.3 PROJETS À ÉLIMINER POUR COÛT EXCESSIF.....	114
7.4.4 PROJETS ADMISSIBLES CLASSÉS PAR ORDRE DE PRIORITÉ ET PAR CATÉGORIE.....	114
8- PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE.....	117
8.1. ÉQUIPEMENTS D'ÉDUCATION ET DE SANTÉ.....	117
8.1.1. SANTÉ.....	117
8.1.2 ÉDUCATION.....	118
8.2. ÉQUIPEMENTS marchands.....	118